

20 août 1941 : la grande rafle dont on ne parle pas

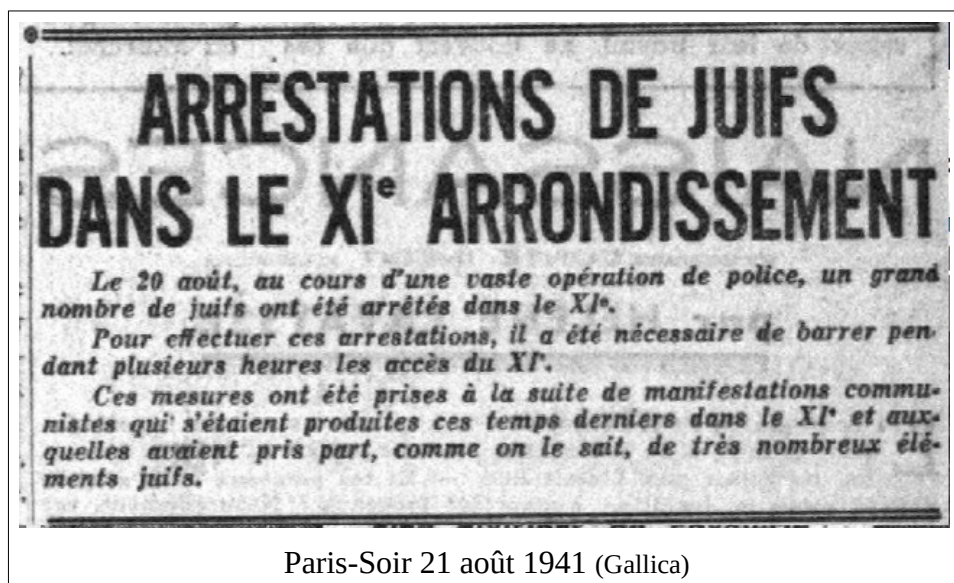
Emmanuel de Chambost, avril 2021

20 août 1941.....	1
Jacques Duclos.....	3
Samuel Tyszelman.....	8
Theodor Dannecker, <i>Judenreferent</i>	15
François Bard, préfet de police.....	19
Isidore Zigelman.....	24
Pierre Masse.....	29
Drancy.....	31
Le point de vue allemand.....	34
Le point de vue vichyste.....	37
Le point de vue communiste.....	41
Les raisons d'un oubli.....	42
Remerciements.....	43
Annexe 1 Les courriers du 21-22 août.....	43
Rapport du directeur Jean François au préfet de police Bard.....	43
Note du préfet de police Bard au préfet Ingrand 21/08.....	44
Note du préfet Ingrand au ministre de l'intérieur 21/08.....	45
Rapport de Jean François au préfet de police (22/08).....	46
Annexe 2 : Documents relatifs au camp de Drancy.....	46
Lettre du préfet Magny au ministre Pucheu du 21 août 1941.....	47
Rapport sur la situation des Juifs internés au camp de Drancy 9/12/1941.....	47
Annexe 3 Paris-soir 12/09/1941.....	51

20 août 1941

Le matin du 20 août 1941, à 5h30, 2 400 inspecteurs, gradés et simples gardiens de la Préfecture de Police de Paris encadrés par des officiers et sous-officiers allemands, bouclaient le 11^e arrondissement de Paris. L'objectif de l'opération était l'arrestation de tous les hommes juifs de l'arrondissement âgés de 18 à 50 ans, mais comme le bilan de la rafle du 20 août atteignit tout juste 3000 hommes, les autorités d'occupation décidèrent de poursuivre l'opération les jours suivants sur d'autres arrondissements. Le camp de Drancy où furent dirigés toutes les victimes de ces arrestations hébergeait le 25 août au soir 4 230 internés.

Comme les Parisiens purent l'apprendre en lisant la presse quotidienne du 21 août, cette opération avait été décidée « à la suite de manifestations communistes qui s'étaient produites ces temps derniers dans le XI^e et auxquelles avaient pris part, comme on le sait, de très nombreux éléments Juifs »



Cette rafle, très correctement documentée par des historiens de référence¹ est cependant souvent ignorée dans de nombreux récits historiques. La rafle dite du Vel d'Hiv déclenchée un an plus tard dans un tout autre contexte, l'affaire de la section spéciale enclenchée dès le 21 août, ou l'affaire des otages fusillés de Châteaubriant, Nantes et Bordeaux survenue deux mois plus tard éclipseront cette répression du 20 août que l'on peut considérer à certains égards comme la plus importante de toute l'histoire de l'Occupation.

Force est de reconnaître que ces événements du 20 août ne représentent pas le bon exemple pour illustrer ni l'histoire du Parti communiste sous l'Occupation, ni l'histoire de la persécution des Juifs par Vichy, ni celle de la mise en œuvre de la solution finale par les Allemands, ni la politique de collaboration des gouvernements français. Ceci explique peut-être cela...

A contrario, c'est précisément parce que ces événements se trouvent au carrefour de plusieurs histoires qui ont chacune leurs propres chronologies que le 20 août est un lieu d'observation privilégié sur l'histoire, complexe, de l'Occupation en France.

Cette rafle se déroule en zone occupée. Pour appréhender convenablement les rapports de subordination entre les différents acteurs, il faut avoir en tête l'article 3 de la convention d'armistice de 1940 qui stipule que :

Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'Administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux

¹ Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Fayard Tome 1, 1983, pp.25-29 et Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs, France 1939-1945*, Perrin, 2018, pp.765-769

réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte."

Cet article 3 de la convention d'armistice se réfère implicitement à l'article 43 de la convention de la Haye de 1907² :

L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

Jacques Duclos

A partir de 1939 et même avant, l'histoire du Parti communiste français est rythmée selon une chronologie distincte de celle du reste du pays. Cette situation particulière découle de la nature résolument internationaliste et centralisée d'un mouvement communiste lié de façon organique à Moscou et à l'Internationale communiste (IC). Depuis 1931, le Tchèque Eugen Fried représentant de l'IC, est parfaitement intégré à la direction du parti français qui comprend également Maurice Thorez, Jacques Duclos et Benoit Frachon.



Jacques Duclos en 1937

BNF {{PD-scan}}

Après la signature du pacte germano-soviétique, signé à Moscou le 23 août 1939, l'invasion de la Pologne et la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, Fried reçut l'ordre de se replier à Bruxelles. C'est par son intermédiaire que transitent, fin septembre 1939, les directives adressées par Dimitrov, responsable de l'IC au parti français qui doit désormais mettre en sourdine son discours antifasciste, condamner le double impérialisme et suivre une ligne pacifiste³

² Voir Alain Michel, *Vichy et la Shoah*, CLD éditions, 2012, pp.184-185.

³ Télégramme de Janette (Dimitrov) à Stern (Thorez), Gabriel (Tréand), daté du 09/09/1939, voir B.H.Bayerlein et al., *Télégrammes Moscou-Paris -Berlin 1939-1941*, Tallandier, 2003. La nouvelle ligne fut également transmise par Raymond Guyot, arrivé à Paris le 8 septembre en provenance de Moscou (Voir la notice Raymond Guyot dans le Maitron, par Marc Giovaninetti)

Guerre actuelle est une guerre impérialiste injuste, provoquée par la bourgeoisie de tous les pays belligérants. Classe ouvrière, ni d'autant plus partis communistes ne doivent pas soutenir cette guerre [...] Chamberlain et social-démocratie mentent quand il s'agit d'une guerre contre le fascisme [...] communistes doivent se déclarer contre la guerre, démasquer son caractère impérialiste, voter contre crédits militaires.

Cette nouvelle ligne, confirmée à la fin septembre par Fried aux dirigeants français, impliquera que Maurice Thorez déserte et soit exfiltré en Belgique d'abord et à Moscou ensuite. Duclos et d'autres dirigeants rejoindront Fried en Belgique, alors que Frachon restait en France pour superviser le parti devenu clandestin après sa dissolution par le gouvernement Daladier le 26 septembre.

Les communistes français plongèrent donc dans la clandestinité dès octobre 1939. Le décret-loi du 18 novembre 1939 qui permettait l'internement administratif des militants communistes fut renforcé par le décret-loi Sérol d'avril 1940 qui assimilait à la trahison l'entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation. Incontestablement, l'Humanité clandestine devenue hebdomadaire et ronéotée en recto-verso sur du papier A4 se livrait à de la propagande défaitiste en ponctuant du slogan « A bas la guerre impérialiste ! » les différents articles qui dénigraient la guerre sur tous ses aspects.

Avant le décret Sérol, le 19 mars 1940, le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut faisait état devant le parlement de 10 550 perquisitions, 3 400 arrestations. 499 personnes auraient été internées et 66 assignées à résidence⁴. Parmi les internés, la moitié des membres du comité central et trois membres du bureau politique : Billoux, Cachin et Sémart. Plus de 110 arrestations eurent lieu au mois d'avril et une cinquantaine en mai lorsque les Allemands passèrent à l'offensive⁵. Maurice Pallas, 52 ans, ancien conseiller municipal d'Argenteuil et ouvrier serrurier à l'usine SFR de Levallois fut arrêté sur son lieu de travail le 27 mai à 16 heures. Il ne s'était pas livré à une quelconque manœuvre de sabotage ou de démoralisation ; mais, selon son dossier, « *après la dissolution du parti communiste, il avait continué à militer en vue de regrouper les meilleurs éléments révolutionnaires afin de faire triompher les mots d'ordre de la IIIe Internationale* ». Son camarade Gombert fut arrêté à la même époque, à la demande de la direction de l'usine « *pour cause de propagande des doctrines staliniennes dans l'atelier* »⁶. Gombert sera dirigé sur le camp de Chibron, dans le Var, mis en service le 20 juin 1940 pour la détention de plusieurs centaines de communistes⁷. Quant à Pallas, après des escales dans divers camps, en 1942, il sera finalement dirigé avec 400 autres communistes sur le camp de Bossuet, en Algérie⁸.

Lorsque les Allemands entrèrent dans Paris, le 14 juin 1940, la mise hors-la-loi du Parti et la mobilisation qui concernait la plupart des militants, hommes jeunes de moins de quarante ans avaient complètement déstructuré le Parti. Dans ses mémoires, Jacques Duclos écrivit qu'il ne restait plus à ce moment-là que 200 militants en région parisienne. Duclos lui-même était arrivé le

4 Peschanski, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002, p.93

5 Jean-Pierre Besse, Claude Penneret, *Juin 40, La négociation secrète*, Les éditions de l'Atelier, 2006, p.80. Les estimations de Besse et Penneret se basent sur les notices du Maitron

6 Emmanuel de Chambost, *La radioélectricité en France sous l'Occupation*, L'Harmattan, 2012, pp.79-80

7 Jean-Marie Guillon, Les communistes dans les camps français, dans *Les communistes français de Munich à Chateaubriand*, dir. JP.Rioux et al., Presses de la fondation des sciences po, 1987,p.166

8 Emmanuel de Chambost http://siteedc.edechambost.net/CSF/Maurice_Pallas.html

lendemain, en compagnie du responsable aux cadres Maurice Tréand, dans un Paris déserté par une partie de ses habitants et par Benoit Frachon qui avait préféré se replier près de Limoges. Dimitrov et Thorez envoyèrent leurs instructions sur la ligne à suivre pour tenir compte de la situation exceptionnelle : Reconstituer le Parti, sortir les journaux syndicaux et occuper le terrain sans s'interdire de négocier avec les nouvelles autorités, mais à condition que cela ne se voit pas⁹.

Désastres militaires et occupation France provoquent souffrances et indignation illimitées masses [...] Déjouant les provocations et évitant les actions prématurées, néanmoins indispensables soutenir et organiser résistance masses contre mesures violence, spoliation envers peuple de la part envahisseurs [...] Indispensable reconstituer immédiatement syndicats [...] Obtenir avec concours masses libération militants communistes et syndicaux emprisonnés et réintégration conseillers et maires communistes à leurs postes [...] Au cas où membres du Parti, conseillers municipaux ou responsables syndicaux ou des comités d'aide travailleraient légalement ou semi légalement, éviter tout ce qui pourrait donner impression solidarité avec envahisseurs [...]

Les Allemands, tentés d'amadouer les communistes, libérèrent des prisonniers ici ou là et semblèrent favorables à la réparation de la presse communiste. Otto Abetz, représentant du ministère des affaires étrangères allemand à Paris, était favorable à la légalisation du parti communiste. Dans un rapport à l'intention de la Wehrmacht, daté du 19 juin, l'un de ses adjoints, le Professeur Grimm plaida pour la libération de tous ceux qui avaient été emprisonnés pour défaitisme. Pour lui, les communistes français représentaient une force. Il les croyait mûrs pour devenir de bons antisémites anti-marxistes¹⁰.

Finalement, les autorités allemandes ne poursuivirent pas dans cette voie-là, et les communistes français reçurent des instructions très précises de la part de Moscou pour suspendre les négociations avec l'ambassade allemande pour la parution de la presse communiste. Tréand, trop compromis dans cette affaire, porta le chapeau de ce cafouillage et fut écarté et Duclos, qui avait pourtant couvert l'affaire, fut désigné comme le seul responsable du Parti français vis-à-vis de l'Internationale¹¹.

Duclos fit équipe avec Frachon, revenu en région parisienne. Ils appliquèrent les directives de Moscou, mais voulurent quand même poursuivre la politique de reconquête du terrain en occupant les permanences locales, municipales ou syndicales, presque au grand jour. Mal leur en prit car les deux vagues d'arrestations menées par la police française en octobre et novembre envoyèrent quelques milliers de militants rejoindre en prison ou en centre d'internement leurs camarades internés sous Daladier qui n'avaient pas été libérés. Un an plus tard, en octobre 1941, lorsque les Allemands décidèrent de fusiller des otages, parmi les internés du camp de Châteaubriant, la plupart avait été arrêtés lors de ces rafles de l'automne 1940, comme ce fut le cas pour le lycéen Guy Môquet ou le maire de Gennevilliers Jean Grandel.

9 Télégramme de Paul (Dimitrov) et Stern (Thorez) à Clément (Fried), daté du 22/06/1940, voir B.H.Bayerlein et al., *Télégrammes Moscou-Paris -Berlin 1939-1941*, Tallandier, 2003

10 Besse et Pennetier, op.cit., pp.53-54

11 Télégrammes de Paul (Dimitrov) et Stern (Thorez) à Clément (Fried), daté du 06/08/1940 et du 07/08/1940, voir B.H.Bayerlein et al., *Télégrammes Moscou-Paris -Berlin 1939-1941*, Tallandier, 2003. Voir aussi Roger Bourderon, *La négociation, été 1940 : crise au PCF*, Syllepse, 2001, pp.102-109

La même police qui servait les gouvernements de la 3^e République servait maintenant le gouvernement de Vichy qui réunissait des personnalités issues d'un très large spectre politique mais dont un des rares points communs était l'anti-communisme. Pour que la police française soit à nouveau autorisée à procéder à des arrestations de communistes en zone occupée, il aura fallu qu'à Berlin, le chef de la Gestapo Heinrich Müller en réfère à Hitler lui-même¹². Hitler confirmait ainsi que le mode de domination qu'il avait choisi passait par un minimum de collaboration avec le gouvernement français.

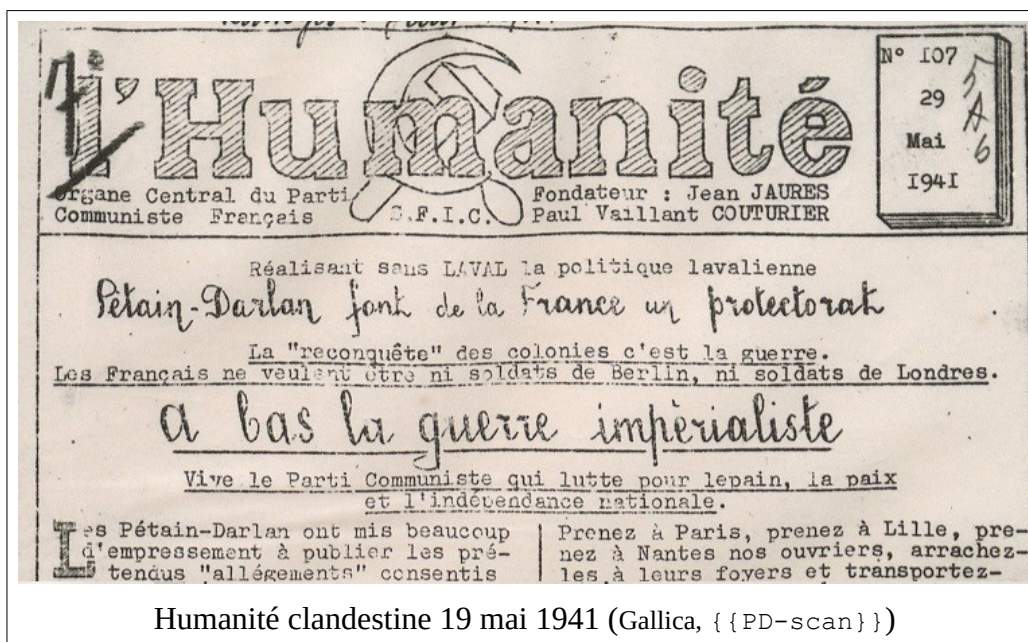
Dans la seule région parisienne, de juillet 1940 à juin 1941, 1 897 communistes furent arrêtés après enquête ou flagrant délit et 1 188 internés administratifs¹³. Vichy utilisait l'arsenal répressif de Daladier avec le concours zélé d'une police qui, depuis la guerre du Rif dans les années 1920, a une longue histoire d'affrontements avec les communistes¹⁴. Au sein de cette police, la « Brigade spéciale anticommuniste » des RG-PP, avait été créée en mars 1940.

En dépit de la répression dont il était l'objet de la part de la police française, le PCF parvint à se reconstituer tout au long du premier trimestre 1941. La démobilisation de tous les hommes qui n'avaient pas été faits prisonniers permit le retour au foyer et au travail d'un grand nombre de jeunes redevenus disponibles pour le Parti. Par certains aspects, la clandestinité représentait les conditions idéales pour développer un parti léniniste et le durcissement des conditions de vie de la population ouvrière était également propice à l'essor d'un parti revendicatif. L'*Humanité* clandestine qui paraissait à peu près une fois par semaine, vilipendait les hommes de Vichy, qualifiés de « suppôts de l'envahisseur », mais ne s'en prenait pas directement à cet envahisseur. De Gaulle, suppôt des Anglais de la City, n'était pas épargné non plus. La revendication « Augmentation des salaires » voisinait avec le slogan « A bas la guerre impérialiste ! », toujours de mise. En l'absence de toute perspective révolutionnaire à court terme, le Parti luttait pour sa survie comme bien d'autres institutions à la même époque, mais sa lente reconstitution s'opérait dans un contexte de répression où l'efficacité de la police française aboutissait, en mai 1941, à une nouvelle hécatombe de dirigeants relativement proches de la direction : Gabriel Péri, Jean Catelas, Mounette Dutilleul.

12 Denis Peschanski et Jean-Pierre Azéma, Vichy état policier, dans *La France des années noires, Tome 2*, dir. Azéma et Bédarida, Seuil, 1993, p.360.

13 Peschanski et Azéma, art.cit., p. 362

14 Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Le sang des communistes*, Fayard, 2004, pp.149-153



Humanité clandestine 19 mai 1941 (Gallica, {{PD-scan}})

L'action revendicative, oxygène nécessaire à la survie d'un parti qui s'identifie à la cause ouvrière finira par conduire à un affrontement direct avec l'occupant qui a mis l'exploitation économique de la France dans ses priorités.

Du 27 mai au 9 juin 1941, la grande grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, menée par les communistes mais mobilisant 100 000 mineurs de toutes les tendances, fut, de loin, la manifestation anti-allemande la plus importante menée en France sous l'Occupation. La répression fut proportionnelle à l'ampleur de l'action : 450 agitateurs furent arrêtés lors d'une grande rafle organisée le 6 juin et au cours du mois qui suivit. Parmi eux, 270 furent déportés à la citadelle de Huy, en Belgique, et finalement 244 furent dirigés sur le camp de concentration de Sachsenhausen, près de Berlin¹⁵. Les départements français du Nord et du Pas-de-Calais dépendaient du MBB (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*), commandement militaire allemand basé à Bruxelles, et le gouvernement de Vichy n'était pas autorisé à appliquer les lois françaises anti-communistes dans ce territoire. Aussi la répression fut-elle menée directement pas les Allemands, et les mineurs qui furent arrêtés ne le furent pas en tant que communistes mais en tant qu'agitateurs. Les communistes ne représentaient d'ailleurs que le tiers des déportés.

Le 22 juin 1940, les troupes allemandes et leurs alliés pénétrèrent en URSS, mettant ainsi un terme au pacte germano-soviétique. Les directives résultant de cette nouvelle situation parvinrent à Duclos sous forme de deux télégrammes. Le premier, daté du 23/06/1941, signé de Dimitrov, était adressé à Fried¹⁶.

L'agression perfide contre l'URSS par l'Allemagne est un coup non seulement contre le pays du socialisme, mais aussi contre liberté et indépendance de tous les peuples [...] Il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour faciliter la lutte du peuple soviétique [...] Il est nécessaire de

15 Etienne Dejongue, Chronique de la grève des mineurs du Nord Pas-de-Calais, dans *Les communistes français de Munich à Chateaubriant*, dir. J.P.Rioux et al., Presses de Sciences Po, 1987, p.265, et Laurent Thiery, *La répression allemande dans le Nord de la France*, Septentrion, 2013, p.126-127

16 Télégramme du 23/06/1941 de Dimitrov à Fried, voir Télégrammes Moscou-Paris-Berlin

développer mouvement de masses sous mot d'ordre : Création d'un front unique de lutte des peuples contre brigands-fascistes allemands et italiens [...] Transmettez cette indication à Paris et autres lieux ...

Les éléments de langage à l'usage du parti français furent précisés dans un deuxième télégramme signé Thorez et Marty à destination de Duclos¹⁷.

Yves,

1. Le moment est venu rechercher et organiser contacts directs avec mouvement gaulliste, dont partisans comprennent que lutte héroïque du peuple soviétique contre agression hitlérienne répond intérêts du peuple français [...] Aide réciproque contre occupant, contre traîtres Laval et autres, contre clique Vichy, Pétain, Darlan [...] Publiquement demeurer prudent et réservé pour ne pas faire jeu ennemi, en pratique collaborer au maximum.

2. [...] Lutttes revendicatives, grèves doivent empêcher ravitaillement et fourniture de guerre aux occupants [...]

3. [...] éviter présenter guerre d'Allemagne contre Union soviétique comme une guerre entre système capitaliste et système socialiste [...] Les bavardages sur révolution mondiale servent Hitler et nuisent au rassemblement de toute les forces anti-hitlériennes.

Quelques jours plus tard, un troisième télégramme enjoignait aux communistes français de se lancer dans l'action directe

[...] Les communistes [...] doivent mettre en œuvre tous les moyens pour soulever les peuples contre les occupants. Organisez manifestations [...] Organisez des grèves dans les usines qui travaillent pour les Allemands [...] Désorganisez par tous les moyens l'arrière-pays de l'ennemi pour déranger ses opérations de guerre [...]

Ce même mois de juin, pour des raisons de sécurité consécutives aux arrestations du mois de mai, Jacques Duclos qui avait élu domicile du côté de la porte d'Orléans fut exfiltré en banlieue, à Bourg-la-Reine où il resta tout l'été 1941¹⁸.

Samuel Tyszelman

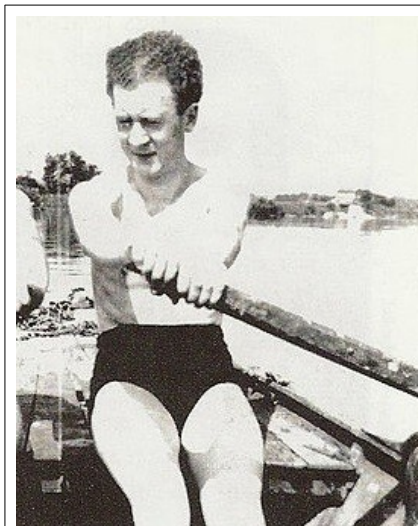
Le dimanche 22 juin 1941, Samuel Tyszelman faisait du camping avec ses copains du club sportif du Xe arrondissement sur les bords de la Seine, à Champrosay, entre Draveil et Soisy. Ceux qui savaient nager, et ils n'étaient pas si nombreux que ça, sautaient sur une péniche pour remonter le fleuve sur quelques centaines de mètres, puis se laissaient porter jusqu'au camp. Tous les jeunes du club sportif, garçons et filles sont plus ou moins communistes. Beaucoup étaient juifs, enfants de parents polonais ou roumains. Un des campeurs avait pu capter sur un poste à galène la nouvelle de l'invasion de l'URSS par les troupes allemandes¹⁹. Titi, comme ses camarades l'appelaient, avait été un bon élève, mais à quinze ans, il avait dû quitter l'école, pour travailler avec son père à faire des casquettes. Pour ces jeunes communistes militants, avec l'entrée en guerre de l'URSS contre l'Allemagne nazie, tout rentrait dans l'ordre, ils continueraient à distribuer des tracts comme ils n'avaient jamais cessé de le faire, mais ces tracts seraient désormais résolument anti-allemands.

17 Télégramme du 25/06/1941 de Thorez et Marty à Duclos, voir *Télégrammes Moscou-Paris-Berlin*, André Marty secondait Dimitrov au secrétariat de l'Internationale communiste et il avait regagné Moscou le 18 août 1939

18 Emmanuel de Chambost, *La direction du PCF dans la clandestinité*, L'Harmattan, p.65

19 Maroussia Naïtchenko, *Une jeune fille en guerre*, IMAGO, 2003, pp.216-217

Une des filles de la bande, Maroussia Naïtchenko, bien française malgré son nom ukrainien, proposa de traverser la Seine à la nage avec deux bons nageurs, Maurice Feferman et Maurice Feld. Titi trouva une barque pour les accompagner et Maroussia en gardera le souvenir sur pellicule. A 20 ans révolus, Titi était l'aîné des quatre : Maurice Feferman n'avait pas encore 20 ans, Maroussia en avait presque 18 et Maurice Feld presque 17.



Samuel Tyszelman
(Photo Maroussia Naïtchenko,
permission Guy Grünenberger)

Le Parti avait encaissé des coups : le doute créé par le pacte, la dissolution, la mobilisation, la répression policière, mais le terreau dans lequel le Parti était enraciné n'avait pas déperî. On retrouvait chez les « Jeunesses » parisiennes la vitalité des communistes du bassin minier. En fait, depuis l'entrée des Allemands dans Paris, les jeunes communistes n'avaient jamais cessé de militer, que ce soit en octobre en collant des papillons où en novembre, en participant aux manifestations du 11 novembre aux côtés de jeunes issus d'autres mouvances patriotiques. Ils n'avaient cessé de prendre des risques, comme en témoignaient, par exemple, l'arrestation du lycéen Guy Môquet en octobre 1940 ou celle de l'étudiant Pierre Daix, en novembre 1940, le premier interné à Châteaubriand et le deuxième emprisonné trois mois à la Santé²⁰. Un militantisme qui n'avait rien de sacrificiel : ce que les jeunes communistes donnaient pour le Parti leur était rendu sous forme de lien social, de vie festive et joyeuse et de partage de valeurs. Au cours de l'été 1940, quand la France se remettait mal de la défaite et de la débâcle, les jeunes militants et sympathisants du Parti avaient organisé un rassemblement à Garches

Assise dans l'herbe, je regardais la foule animée. J'avais, moi aussi, aperçu des visages familiers d'avant-guerre, de l'époque, si lointaine déjà, où j'allais porter les boîtes de lait pour les enfants d'Espagne [...] C'étaient les secrétaires d'arrondissement que je rencontrais au local national – je les connaissais peu, mais je les retrouvais avec une joie profonde, comme des

20 Guy Môquet et Pierre Daix furent tous deux arrêtés en raison de leurs activités communistes. Pierre Daix avait participé avec les Étudiants communistes à la manifestation patriotique du 11 novembre, participation désavouée par le Parti. Les Étudiants obtinrent. Voir Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *L'affaire Guy Môquet*, Larousse, 2009, pp.43-48 et Pierre Daix, *J'ai cru au matin*, Robert Laffont, 1976, pp.37-43

cousines éloignées, qu'on ne voit jamais, mais qui font partie de la même famille, que l'on croise à des mariages et auxquelles on demande des nouvelles de leur proches.

C'est au cours de cette belle journée d'été que fut organisé entre différentes sections des JC un tournoi de volley, au cours duquel Maroussia Naïtchenko remarqua les deux Maurice, Feld et Feferman, juifs polonais qu'elle retrouvera un an plus tard en camping à Champrosay et qui ne tardèrent pas à suivre leur première formation de lutte armée, toujours en camping, sous la houlette de Pierre Georges, le futur colonel Fabien. Dans le cadre de ce qu'ils appelleraient l'O.S., ils feraient ensuite équipe dans une série d'attentats et de sabotages jusqu'en mai 1942, date à laquelle ils seraient arrêtés après un attentat à la grenade qui tournera mal.²¹.

Pour suivre les directives de Moscou qui lui enjoignaient, nous l'avons vu, « d'organiser des manifestations, d'organiser des grèves pour les usines qui travaillent pour les Allemands et de désorganiser l'arrière-pays de l'ennemi pour déranger ses opérations de guerre », Duclos n'avait que les moyens de sortir du papier. Les numéros 120 à 125 de l'Humanité clandestine de juillet et août reprirent les mots d'ordre nouveaux d'union nationale et d'appel au sabotage. Ce sont les Jeunesses communistes parisiennes qui permirent à Duclos de cocher la case « manifestations ».

Trois manifestations furent donc organisées par les Jeunesses, le 14 Juillet, boulevard Saint-Germain, le 27 juillet, dans le quartier Faubourg-du-Temple – Richard Lenoir, et enfin, celle du 13 août dont nous allons reparler, à l'issue de laquelle Tyszelman et quelques autres furent arrêtés²². Parallèlement à l'organisation des manifs, des jeunes comme Feferman et Feld furent également recrutés pour être intégrés à des groupes de l' « O.S. », l'Organisation spéciale, service d'ordre pour encadrer les manifestations illégales, à qui il reviendra ensuite d'organiser des sabotages et des attentats. Les jeunes ne furent sans doute pas les seuls à être lancés dans la lutte armée. Ainsi, Roger Linet, cadre métallo confirmé, 27 ans, prisonnier de guerre récemment évadé mettra sur pied le premier sabotage, un déraillement de train à Épinay-sur-Seine, le 17 juillet 1941²³.

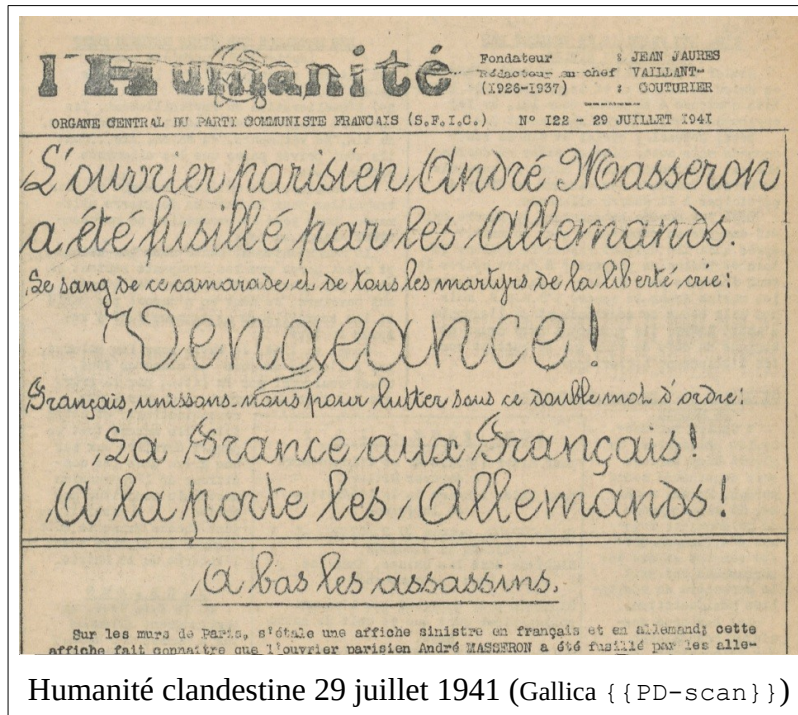
Le 24 juillet, André Masseron, un ouvrier parisien fut fusillé par les Allemands à la prison du Cherche-midi à Paris. Il semble qu'il se soit querellé avec un soldat allemand²⁴. Masseron n'avait pas d'attaches connues avec les communistes mais L'Humanité clandestine du 29 juillet récupéra son cas et en fit un symbole de l'oppression allemande.

21 Maroussia Naïtchenko, *Une jeune fille en guerre*, IMAGO, 2003, pp.216-217. Voir aussi Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Le sang des communistes, les bataillons de la jeunesse dans la lutte armée*, Fayard, 2004, p.97

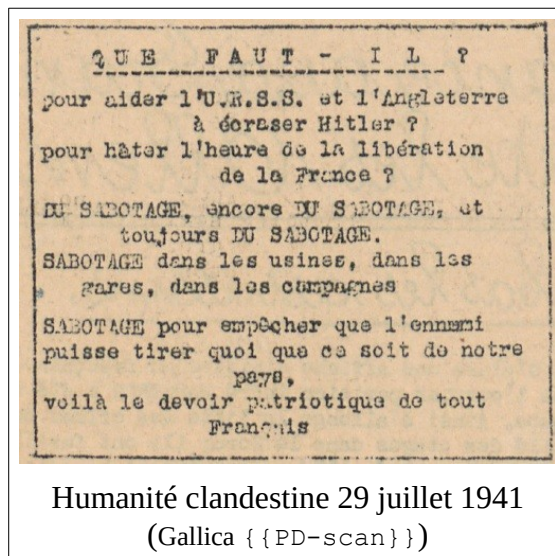
22 Pierre Daix, *J'ai cru au matin*, Robert Laffont, 1976, pp.48-50

23 Jean-Marc Berlière et Franck Liaigre, *Le sang des communistes, les bataillons de la jeunesse dans la lutte armée*, Fayard, 2004, pp.122-123 avec note 509

24 Daniel Grason, Claude Pannetier et Thomas Pouty, notice biographique d'André Masseron dans le « Maitron ».



Dans ce même numéro, étaient déclinées toutes les consignes de l'Internationale : Agitation dans les usines, union avec les gaullistes, appel au sabotage.



Tyszelman qui chapeautait les JC des 3^e, 4^e et 10^e arrondissements fut naturellement impliqué dans les manifestations de cet été.

Le 14 juillet au matin, entre Montparnasse et Luxembourg, les filles épinglaient des cocardes tricolores sur la poitrine des passants, protégées par quelques costauds de l'OS naissante, prêts à intervenir si un policier s'était montré trop zélé. L'après-midi, sur les Grands Boulevards, les jeunes déployèrent un grand drapeau tricolore, mais se retrouvèrent bientôt face à face avec un cordon de

soldats allemands qui pointaient leurs armes contre les manifestants, provoquant la dispersion générale.²⁵

La seconde manif qui se déroula un dimanche matin, le 27 juillet, fut sans doute la plus importante de la saison. De surcroît, les organisateurs avaient choisi une rue relativement étroite, le faubourg du temple, pour donner au cortège une impression de longueur. Entre le boulevard Richard Lenoir et la rue des Pyrénées, à cheval sur le 10^e et le 11^e arrondissement, on était en plein fief communiste. « Les ouvriers nous saluaient du poing fermé. Rue de Belleville, ce fut l'enthousiasme. » raconte Pierre Daix qui évoque un cortège de 200 mètres.²⁶

Pour rendre compte à Moscou, Duclos regroupa les deux manifestations et en fit une narration épique²⁷ :

Parti lança comme mots d'ordre pour 14 juillet : manifester, arborer couleurs nationales et chanter Marseillaise. Résultats obtenus dépassent espérances. Foule qu'on peut évaluer à un million personnes et rassemblés au Grand Boulevard, au Quartier latin et à l'Étoile. Malgré interdiction, moitié des présents arboraient couleurs nationales [...]

Si l'on en croit le même Pierre Daix qui avait de petites responsabilités chez les étudiants communistes, on pressentait que la troisième manif, organisée le 13 août, pourrait être l'occasion d'affrontements plus violents. Un premier rendez-vous, de diversion, avait été donné à Saint-Lazare, mais au dernier moment, la manif fut déroutée sur la station de métro Strasbourg-Saint-Denis. L'objectif était de descendre le boulevard Saint-Martin jusqu'à la place de la République, 700 mètres plus loin : un choix dangereux si l'on en croit Pierre Daix²⁸. Le cortège n'avait pas fait 200 mètres que des side-cars allemands surgirent du faubourg Saint-Martin et commencèrent à courser les manifestants. L'un des membres du service d'ordre, Henri Gautherot, jeune métallo essaya de neutraliser un Allemand en lui faisant un croche-pied et s'enfuit en courant. Le militaire allemand sortit son revolver et le blessa aux jambes. Il sera transporté à l'Hôtel-Dieu, sous la garde de policiers français, avec d'autres manifestants blessés. Samuel Tyszelman et son copain Georges Ghertman essayèrent de rameuter des manifestants pour s'opposer à l'arrestation d'un certain nombre de camarades encerclés par des soldats allemands, mais ils furent coursés à leur tour par des side-cars, et finalement, Titi se retrouva coincé dans une cave à l'angle du Boulevard Magenta et de la rue du Château-d'Eau²⁹.

Cette manifestation du 13 août avait tourné au fiasco, par suite de l'intervention d'unités allemandes vraisemblablement cantonnées au conservatoire des Arts et métiers. Par la suite, le général Stülpnagel, commandant le MBF, donnera des instructions très strictes pour que l'armée allemande laisse le soin de la gestion des manifestations à la police française³⁰.

Les autorités d'occupation toutefois gardaient l'initiative de la répression consécutive à ces manifestations. Dès le 14 août, une affiche signée de Stülpnagel mettait en garde la population :

25 Maroussia Naïtchenko, op.cit. pp.226-228

26 Pierre Daix, *J'ai cru au matin*, Robert Lafont, 1976, p.49

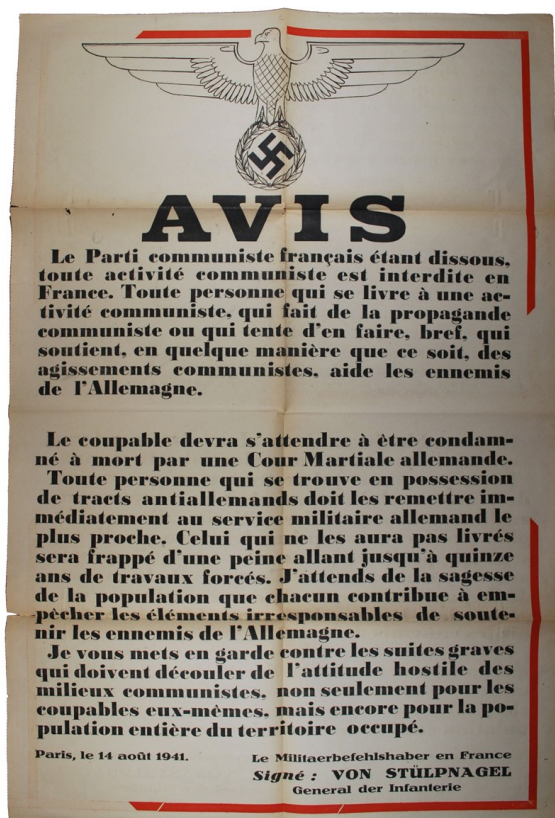
27 Télégramme du 30/07/1941 de Duclos à Dimitrov, voir *Télégrammes Moscou-Paris-Berlin*, op.cit.

28 Pierre Daix, *Les combattants de l'impossible*, Robert Laffont, 2013, pp.45-47.

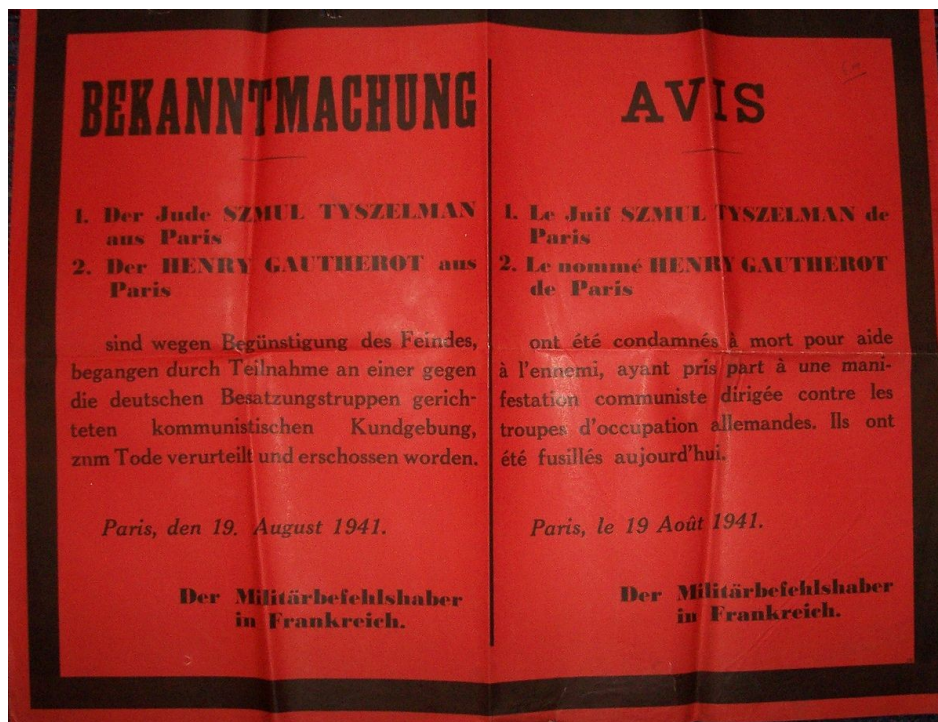
29 Pierre Daix, op.cit, pp.52-53, Albert Ouzoulias, *Les bataillons de la jeunesse*, Editions sociales, 1972, pp.98-99. Ouzoulias a recueilli le témoignage de Georges Ghertman

30 Ahlrich Meyer, *L'occupation allemande en France, 1940-1944*, Privat, p.73 (édition allemande, 2000)

Toute personne se livrant à des activités ou de la propagande communiste devait s'attendre à être condamnée à mort par une cour martiale allemande.



Henri Gautherot et Samuel Tyszelman furent ainsi condamnés à mort le 15 août et ils furent fusillés le mardi 19 août, dans la nuit. Titi avait juste 20 ans. D'un an son aîné, Gautherot était tourneur aux usines Levault à Gentilly où il était responsable des Jeunesses communistes.



L'Humanité clandestine n°125, datée du 21 août 1941 évoquait l'exécution des deux jeunes militants en reprenant presque les termes de l'affiche de Stülpnagel : « Le 19 août, les Allemands ont fusillé à Paris le juif Szmul Thyszelman et le communiste Henri Gautherot. Le sang de ces martyrs crie : VENGEANCE ». Dans le numéro 126 daté du 28 août, certaines éditions de l'Huma reprenait l'évènement en ajoutant « Ces deux jeunes hommes moururent en héros. Les Français n'oublieront pas le sacrifice de ces deux martyrs de l'indépendance nationale qui seront vengés. »

Or, les communistes oublièrent très vite d'honorer la mémoire de ces jeunes martyrs. Mise à part une stèle au cimetière d'Ivry et une plaque apposée dans la rue où résidait la famille Tyszelman, la mémoire de l'un et l'autre des fusillés du 19 août n'est pas du tout honorée : Pas une rue, pas une école, pas un gymnase ne porte le nom de Tyszelman ou de Gautherot. Cet oubli pose question, même si l'on entrevoit quelques raisons qui ont concouru à cet état de choses, et tout d'abord la place prise par Guy Môquet dans la niche du panthéon communiste réservée à un « jeune résistant fusillé ». On comprend bien les arrière-pensées de Duclos lorsqu'il expédia à Joë Nordman les derniers mots des otages de Châteaubriant « Fais de cela un monument. » Joë Nordman confia à son tour ces mots à Aragon qui rédigea un opuscule de quelques pages, *Le témoin des martyrs*, qui fit le tour du monde. La canonisation du jeune Guy, arrêtés en octobre 1940 permettait d'antidater l'entrée en résistance des communistes français contre les Allemands et d'accorder au Parti tout entier une médaille rétrospective de « Résistant de la première heure »

Comparé à Guy Môquet, le juif Tyszelman ne pouvait prétendre symboliser la résistance du parti. Gautherot lui-même, était un communiste atypique si l'on en juge par sa dernière lettre écrite à ses parents :³¹

...Un Français sait mourir, surtout un innocent. J'ai demandé pour les derniers moments un prêtre, je ne partirai donc pas comme un chien puisque j'aurai les sacrements de l'Église. J'espère que, dans ton malheur, tu seras contente, ma petite Maman, de savoir qu'un prêtre m'a aidé à passer le cap final de la vie à vingt-et-un ans. Maman, je serai toujours près de toi. Promets-moi sur mon âme que tu seras forte pour permettre à notre cher petit Bébert de devenir un homme. Reçois, ma petite Maman, les gages de mon affection qui jamais n'a failli à ton égard.

Dans la foulée du Front populaire et avec la bénédiction de l'Internationale communiste qui prônait l'anti-fascisme, Thorez avait pratiqué en France une politique de main tendue vers les catholiques, avec interdiction aux communistes de bouffer du curé. A partir de juin 1941, avec la politique de Front national, la main sera tendue encore plus avant, mais union n'est pas confusion. Pour que « celui qui croyait au ciel » s'allie avec « celui qui n'y croyait pas »³², les deux ne doivent quand même pas être mis dans un même sac. Un Gautherot qui reçoit les sacrements de l'Église, n'a pas plus que le Juif Tyszelman, le bon profil pour figurer au Panthéon communiste.

La très officielle Histoire du Parti communiste français de 1964 ne mentionnera ni le nom de Tyszelman, ni celui de Gautherot³³.

31 Guy Kripopissko, *La vie à en mourir, Lettres de fusillés 1941-1944*, Tallandier, 2003.

32 Voir le poème d'Aragon *La rose et le réséda*, Seghers, 1943.

33 *Histoire du Parti communiste français (manuel)*, éditions sociales, 1964, rédigé par la commission d'Histoire auprès du Comité central du Parti communiste français.

Theodor Dannecker, *Judenreferent*

Le lendemain du 19 août, jour où les Allemands fusillèrent Tyszelman, fut organisée la rafle du XI^e arrondissement. Le déclenchement de cette opération représentait un succès de plus pour celui qui joua le premier rôle dans la mise en branle de l'ensemble des mesures anti-juives en zone occupée, Theodor Dannecker³⁴.

Portrait de Dannecker, tel qu'il apparut quelques mois plus tard, le 12 décembre 1941, à Georges Wellers, parqué dans le manège de l'École militaire avec les 742 autres Juifs français interpellés lors de la troisième rafle de 1941³⁵ :

A quatre heures, la porte s'ouvrit brutalement, laissant le passage à un groupe de quatre ou cinq Allemands en uniforme. Animé d'un sautillerment bizarre, un grand garçon blond, étonnamment pâle, les traits secoués de convulsions périodiques, marchait à leur tête. Jetant des regards farouches dans toutes les directions, il tomba en arrêt à la vue d'un des nôtres qui portait l'uniforme des médecins militaires français [...] Quelques curieux s'étant avancés également, l'Allemand tira brusquement un revolver de sa poche et dans un accès de colère hurla : « Reculez ou je vous abats tous ! » Et se retournant, criant et gesticulant il partit encore plus rapidement qu'il n'était venu [...]



Theodor Dannecker

Holocaust Education & Archive Research Team
crédit photo : D.R.

Âgé de 29 ans en 1941, Dannecker était entré à 19 ans à la SS et au parti nazi. Deux ans plus tard, il était déjà permanent de la S.S. au service de sécurité nazi, la *Sicherheitsdienst* (SD) où il effectua toute sa carrière. A 24 ans, rattaché au service des affaires juives, il fréquenta des jeunes gens aussi fanatiques que lui et avec qui il resta en contact jusqu'à la chute du Reich : Eichmann, Hagen, Lischka, Knochen³⁶.

Theodor Dannecker fut affecté à Paris dès l'été 1940. Il était *Judenberater* ou *Judenreferent* c'est-à-dire représentant en France d'Eichmann chef du service des affaires juives (Service IV J) de la RSHA, le service central de sécurité du Reich, fusion du SD et de la police de sécurité la SIPO. Le RSHA était dirigé par Reinhard Heydrich, lui-même chapeauté par le *Reichsführer* Himmler. A Paris, Dannecker était théoriquement le subordonné de ses anciens camarades Knochen, responsable des services de la SIPO-SD en France, et de son adjoint Lischka, qui avaient pris leurs

34 Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages, Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Cerf, 1993, p.25

35 Georges Wellers, *Un Juif sous Vichy*, Éditions Tirésias, 1991, p.67 (1^{ère} édition Fayard, 1973)

36 Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Fayard Tome 1, 1983, pp.34-37

quartiers avenue Foch. Le quatrième compère, Zeitschel est chargé des affaires juives à l'ambassade. En dépit de son grade peu élevé, *SS-Obersturmführer*, c'est-à-dire lieutenant, Dannecker parle d'égal à égal avec des personnalités d'un rang théorique bien supérieur, que ce soit du côté allemand ou du côté français. Il va de soi que les Affaires juives représentent un secteur de haute importance dans le régime nazi.

Depuis 1937 et même avant, le milieu dans lequel Dannecker a évolué est celui qui prépare la solution finale de la question juive. Il y avait eu, d'abord imaginé en Pologne, le plan « Madagascar », cette grande île de l'océan indien qui aurait servi de poubelle dans laquelle l'Europe aurait déversé ses indésirables juifs. Dannecker avait eu connaissance du plan « Madagascar », mais il connaissait mieux encore le projet Nisko, une potentielle réserve de juifs près de Lublin, dans la Pologne récemment conquise. Le *SS-Obersturmführer* y avait été envoyé en mission à la fin de 1939. Après l'invasion de la France, en été 1940, Heydrich remettra à l'honneur le plan Madagascar, mais la Résistance de l'Angleterre conduira à abandonner ce projet³⁷. Comme on sait, ce n'est pas avant la fin de 1941 que se préciseront les formes de la solution finale, à savoir le meurtre de tous les juifs d'Europe, mais en 1940 et 1941, il est déjà clair pour le service d'Eichmann que l'Europe allemande doit être purifiée de toute sa population juive³⁸. La tâche de Dannecker consiste à préparer les bases de cette solution finale en France selon les étapes préalables du modèle décrypté par l'historien Raul Hilberg³⁹ : définition du Juif, expropriation et concentration précédant la phase finale d'extermination.

Dans un long rapport daté du 1^{er} juillet 1941 et adressé à ses supérieurs de Berlin⁴⁰, Dannecker rendra compte du bon accomplissement de sa mission. La première étape, la définition du juif fut accomplie par l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 qui enjoignait à tous les juifs de la zone nord, qu'ils soient français ou étrangers, de se présenter du 3 au 20 octobre dans les sous-préfectures ou, à Paris, dans les commissariats. Il en résulta ce que l'on a coutume d'appeler le « fichier Tulard », du nom du sous-directeur du Service des étrangers (et des affaires juives) de la Préfecture de police de Paris. Dannecker n'est intervenu ni dans l'ordonnance du 27 septembre ni dans la constitution du fichier⁴¹, mais par la suite, le représentant d'Eichmann saura à merveille tirer profit de cet outil. Vis-à-vis de ses supérieurs, il s'en octroya plus ou moins la paternité « grâce à notre intervention, un fichier juif modèle a été créé à la préfecture de police ». De fait, le fichier avait été créé sur la base du recensement des juifs imposé par l'ordonnance allemande du 3 octobre. Jean François, directeur de la section administrative de la police générale, supervisa le recensement, mais le fichier proprement dit fut très professionnellement confectionné par André Tulard⁴². A partir de mars 1941, le fichier fut opérationnel et Dannecker se donna les moyens de le mettre à jour, et de

37 Serge Klarsfeld, op.cit., 1983 , pp.35-36.

38 Les décisions ont évidemment été prises au plus haut niveau, Hitler et Himmler, Voir par exemple, Florent Brayard, *Auschwitz, enquête sur un complot nazi*, Éditions du Seuil, 2012, pp.35-37.

39 Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe*, Gallimard 2006. 1ere édition française 1988, 1ere édition en langue anglaise, 1961

40 Adam Rayski. « 3 - Préliminaires pour un massacre » , *Le choix des juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*, dir. Rayski La Découverte, 1992, pp. 51-67.

41 C'est plutôt le chef de la section administrative du MBF, Werner Best, qui a le premier rôle en été 1940. Voir Laurent Joly, *Vichy dans la solution finale*, 1941-1944, Grasset, 2006, pp.76-80.

42 Berlière, *Police des temps noirs*, p.735

le peaufiner pour pouvoir l'utiliser au moment opportun. Le 27 mai 1941, il obtint du préfet de police Marchand – qui assurait l'intérim entre Roger Langeron et François Bard - la mise à disposition de 6 policiers de la préfecture de police (PP) auprès de son Service antijuif pour assurer la liaison entre le fichier juif de la PP et le Service antijuif de l'Avenue Foch⁴³.

Les deux objectifs que Dannecker s'efforcera d'atteindre avec obstination durant les premiers mois de sa mission à Paris seront la création d'un Office central Juif, et la création d'une organisation unique des Juifs . Le premier objectif sera atteint le 29 mars 1941 avec la mise en place du Commissariat général aux questions juives (CGQJ) et le deuxième objectif sera atteint le 29 novembre 1941 avec la constitution de l'Union générale des Israélites de France (UGIF). Le Consistoire, replié à Lyon ne pouvant être cet organe unique de représentation dont Dannecker rêvait, ce dernier s'était adressé dès son arrivée au rabbin Julien Weil et aux autres dirigeants de l'Association consistoriale israélite de Paris (ACIP) en leur demandant de se déclarer représentants officiels de la judéité française. La réponse fut négative, arguant des lois en vigueur en France, limitant les activités du consistoire au seul culte, mais Dannecker obtint en janvier 1941 que soit constitué un Comité de coordination (CC) qui préfigurait la future UGIF⁴⁴. Mais il fallait aussi créer un Office central ayant autorité dans les deux zones et fonctionnant comme intermédiaire entre le SD et l'organisation imposée aux Juifs⁴⁵. Voici comment Dannecker présentera à ses supérieurs de Berlin la création du CGQJ dans son rapport du 1^{er} juillet :

Après la promulgation par le Gouvernement français du statut juif du 3 octobre 1940, la situation de la question juive en France connut un certain ralentissement. C'est pourquoi le chargé d'affaires juives [c'est-à-dire l'auteur, Dannecker] élaborait le plan d'un Bureau central juif. Des pourparlers furent engagés avec l'administration militaire, le 31 janvier 1941. Celle-ci ne manifesta pour la chose aucun intérêt et, estimant que la question était d'ordre purement politique, en confia l'examen au SD, d'accord avec l'Ambassade d'Allemagne. Sur l'insistance répétée du service juif de l'Ambassade, le Conseil des ministres français décida de créer, le 8 mars 1941, un Commissariat général aux questions juives.

Sans doute Dannecker ne fut-il pas entièrement satisfait de la façon dont fonctionna le CGQJ , mais avant même sa création, il se mit à travailler à la concentration des juifs, préalable à leur future déportation, laquelle déportation, rappelons-le, n'avait pas encore la destination qu'elle aura un an plus tard, Auschwitz et ses chambres à gaz. A partir du 28 février 1941, Dannecker fut à la manœuvre pour faire en sorte que l'administration militaire allemande soit à l'initiative de mesures d'internement exécutées par les autorités policières françaises et par les préfets. Werner Best, chef de la section administrative du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) en informa le représentant du ministre de l'Intérieur en Zone occupée, le préfet Ingrand le 27 mars. En même temps, il informait les commandants des régions que le gouvernement français allait interner les juifs étrangers de la zone occupée sur la base de la loi de Vichy dite du 4 octobre, sur l'internement des juifs étrangers ⁴⁶.

43 Berlière, *Police des temps noirs*, p.745

44 Asher Cohen, op.cit. pp.84-85

45 Asher Cohen, op.cit. p.127

46 Klarsfeld, op.cit. p.15 et Alain Michel, op.cit., p.191.

Le 14 mai 1941, 6 494 Juifs étrangers, en grande majorité des hommes polonais âgés de 18 à 45 ans furent convoqués dans les commissariats de police de Paris ou autres lieux de rassemblement. Pour la première fois, le fichier Tulard fut utilisé pour une opération de grande ampleur. 3 747 hommes, juifs étrangers, répondirent à la convocation imprimée sur un billet vert et furent ainsi cueillis et dirigés par trains spéciaux sur les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande⁴⁷. Cette rafle sur convocation est connue sous le nom de la rafle du billet vert. La préfecture de Paris avait à sa tête François Marchand qui occupait le poste à titre intérimaire. Ce dernier signala dans un rapport qu'en accord avec le préfet Ingrand et « sur demande des autorités d'occupation », la préfecture de police avait procédé, sur convocation, à la concentration de ressortissants juifs, polonais, tchécoslovaques ou ex-autrichiens. Le rapport conclut « Les opérations n'ont donné lieu à aucun incident ».

Tout en poursuivant son travail de sape à moyen terme : création du CGQJ et de l'UGIF, Dannecker guettait les opportunités pour faire avancer ses pions. En août 1941, il sut profiter de l'opportunité que lui offrait l'agitation communiste et la recherche par les autorités militaires allemandes de représailles adaptées à la situation. Le détail du processus de décision entre les différentes instances allemandes à Paris, la MBF, l'ambassade et la Sipo-SD reste un sujet de débat⁴⁸, mais il n'est pas douteux que Dannecker joua dans le déclenchement de la Rafle du mois d'août un rôle de première importance. Qu'il ait bénéficié en la circonstance de l'appui inconditionnel de Zeitschel, conseiller d'ambassade en charge des affaires juives est plus que probable⁴⁹, mais par contre, du point de vue du commandant militaire von Stülpnagel, responsable du maintien de l'ordre dans la zone sous son commandement, l'efficacité de l'arrestation de milliers de juifs n'était pas évidente. Le 19 août, lorsque von Stülpnagel reçut l'ambassadeur de Brinon pour demander que le gouvernement de Vichy prenne en charge les représailles contre les communistes, il sera question des deux jeunes Tyszelman et Gautherot fusillés le matin même, mais pas un mot ne sera dit sur la rafle prévue le lendemain.

Le samedi 16 août à 16 heures, Dannecker était allé consulter le fichier juif à la préfecture de police et s'était intéressé plus particulièrement aux juifs du XI^e arrondissement⁵⁰. Les cartes perforées étaient à l'époque la forme la plus avancée de ce que l'on appelle maintenant les « bases de données », mais les résultats du recensement d'octobre 1940 n'avaient pas pu être saisis sur cartes perforées, les machines Hollerith nécessaires pour les lire ayant été réquisitionnées par les Allemands. La bureaucratie préexistante à la mécanographie, Tulard avait pallié l'absence de moyens mécanographiques par la redondance, chaque fiche étant produite en 4 exemplaires, permettant ainsi de trier les fiches individuelles par ordre alphabétique, par adresse, par profession et par nationalité⁵¹. Le surlendemain, Dannecker informait Jean François, qui supervisait toujours le service Tulard, que les autorités allemandes désiraient procéder à l'arrestation d'un certain nombre

47 Klarsfeld, Vichy-Auschwitz, p.15

48 Gaël Eismann, *Représailles et logiques idéologico-répressive. Le tournant de l'été 1941 dans la politique répressive du Commandant militaire allemand en France*, Revue historique 2014/1 n°669, pp.111-113

49 Voir notamment Barbara Lambauer, *Illustration d'un rapprochement entre occupants et occupés ? La question juive au miroir d'une collaboration d'État, 1940-1942*, dans Les Cahiers de la Shoah, 2005/1 n°8, pp.151-178

50 Rapport du commissaire Jean François du 21 août 1941, cité dans Berlière, *Police des temps noirs*, p.766. François parle du dimanche 16 août, alors que le 16 août est un samedi.

51 Rapport de la commission présidée par René Rémond, *Le fichier juif*, Plon, 1996

de Juifs. François en informa son supérieur le préfet Bard le 21 août. Ce que le directeur des affaires administratives François n'écrivit pas dans son rapport, mais que l'on doit supposer, c'est que ses services avaient été sur le pont toute la journée du 19 pour fournir la paperasserie nécessaire aux gardiens de la paix de la police municipale pour procéder à des arrestations ciblées. Le même jour, ou le lendemain, peut-être, au cours d'une conférence qui réunissait des Allemands et le directeur de la police municipale Émile Hennequin, il était demandé à la Préfecture de police de boucler le 11^e arrondissement pour « aider les soldats de la Gestapo [sic] dans l'arrestation des 5 700 juifs prévus »⁵².

L'opération du 20 août dans le 11^e arrondissement a conduit à interner 3 000 hommes dans le camp de Drancy ouvert à cette occasion. Dannecker a estimé que le résultat était insuffisant et qu'il en fallait 1 000 de plus, à aller chercher dans les 10^e, 18^e et 20^e arrondissements⁵³. D'autres arrondissements seront couverts les jours suivants, jusqu'au 25 août où le nombre des internés à Drancy atteindra 4 230 juifs, des hommes de moins de 50 ans, dont 1 500 Français.

François Bard, préfet de police

Du côté français, il semble bien que le préfet de police Bard ait été la plus haute autorité informée de l'opération lorsqu'elle fut déclenchée au matin du 20 août. Dans son numéro daté du 23 août, le magazine *L'illustration* consacre une page à l'*Amiral Bard, préfet de police*.



Amiral François Bard, préfet de police
L'illustration 23/08/1941

Pendant la guerre de 1939-1940, le contre-amiral Bard avait été chef d'état-major de l'amiral de Laborde, commandant en chef des forces maritimes de l'Ouest. Pendant cette période, son fait d'armes fut d'avoir facilité, le 18 juin, l'exfiltration du cuirassé Jean-Bart du chantier naval de Saint-Nazaire de telle sorte qu'il put rejoindre Casablanca. Avec l'armistice et la dissolution de l'état-major de la marine, il fera partie de ces amiraux qui remplacent certains préfets républicains

52 Ce sont les termes du rapport François du 21 août.

53 Rapport du commissaire Jean François du 21 août 1941, cité dans Berlière, *Police des temps noirs*, p.767

suspects aux yeux de Vichy. Il fut nommé en Haute-Vienne, c'est « une sévère épreuve, commente l'Illustration, car le fief est difficile. Limoges est une des anciennes citadelles du socialisme. Les communistes y sont nombreux... »

L'accession de Darlan au poste de vice-président du conseil, c'est-à-dire de chef de gouvernement, facilita évidemment la nomination de l'amiral comme préfet de police de Paris. Il était alors âgé de 51 ans. A peine en poste, il se trouva confronté à l'agitation communiste. L'Illustration effleure le sujet : « S'agit-il maintenant du communisme ? Ici, l'amiral est particulièrement discret et cette réserve est bien naturelle. Pourchassée, l'organisation paraît avoir changé de forme. Elle n'est plus verticale, si l'on ose dire, mais horizontale. C'est de la guérilla, par petits groupes, qui s'ignorent les uns les autres ... »

Décédé le 1^{er} avril 1944 alors qu'il était ambassadeur à Berne, le personnage échappa donc à tout procès d'épuration, ce qui est bien dommage pour les historiens qui ne trouvent à son sujet que les vacheries du ministre de la justice, Joseph Barthélemy ⁵⁴:

« On tue les gens qui vous tueraient » s'écriait cet amiral dont on a fait un préfet de police parce qu'il était amiral, et dont on a fait un ambassadeur parce qu'il n'avait pas réussi dans la police [...]

On m'a dit que Bard prisait la coco. Je n'en sais rien, il en avait le faciès et le regard d'un intoxiqué. Chargé de représenter dans la capitale le régime « travail famille patrie », cet homme avait un ménage irrégulier [...]

L'amiral-préfet Bard, d'autant plus hautain qu'il était petit, avait conservé dans ses nouvelles fonctions le ton et la manière d'être en vigueur dans la Marine. Il débarquait à l'improviste dans le commissariat, faisait des remarques sur la tenue des gardiens, l'astiquage des chaussures. A son entrée en fonction à Paris, il aurait déclaré sa détermination « à venir à bout du microbe communiste »⁵⁵.

Quelle a été l'implication du préfet de police dans la rafle du 20 août ? Quand fut-il informé des intentions allemandes ? Il n'est pas possible d'apporter des réponses précises à ces questions. Il semble bien que l'Amiral Bard n'ait pas informé son collègue Ingrand avant le 21 août, ce qui fait dire à la plupart des auteurs que le gouvernement français n'avait pas été prévenu de la rafle. En fait, quatre documents, datés du 21 ou du 22 août, et reproduits en annexe 1, aident à reconstituer le jeu qui s'est joué au sein de la haute administration :

- Une note du directeur des affaires administratives François au préfet de police Bard (21/08)
- Une note du préfet de Police Bard au préfet Ingrand (21/08)
- Une note du préfet Ingrand au secrétaire d'état à l'intérieur Pucheu (21/08)
- Une note de François au préfet de police Bard (22/08)

54 Joseph Barthélemy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943 - Mémoires*, PARIS Pygmalion/Gérard Watelet, 1989, p. 245 et p.460

55 Hervé Villeré, *L'affaire de la section spéciale*, Tallandier, 1973, p.169 (1^{ere} édition Fayard 1973). Attention, cet ouvrage est fouillé, mais beaucoup de dialogues rapportés sortent de la pure imagination de l'auteur qui se réfère, concernant l'amiral Bard, au témoignage de Mme Brown de Colstoun (p.383).

Rappelons que Jean-Pierre Ingrand est représentant du ministre de l'Intérieur au sein de la Délégation générale qui représente le gouvernement de Vichy en Zone occupée et que Jean François est directeur de la section administrative de la police générale et enfin qu'Émile Hennequin est directeur adjoint de la police municipale.

Les 18 et 19 août, au moins deux hauts fonctionnaires de la police, François et Hennequin reçoivent des ordres directement de Dannecker pour préparer la rafle du mercredi 20 août. François n'envoie pas de rapport écrit à son patron, le préfet Bard, avant le 21 août, mais ce dernier est concerné par l'opération depuis au moins deux jours puisque le 19 août au matin, il contacte le préfet de la Seine Magny pour lui demander de s'occuper de l'hébergement et de la nourriture des « 6 000 Israélites » qui devaient être arrêtés le 20 août⁵⁶. Bard n'envoie une note à Ingrand que sur requête de ce dernier, le 21 août, mais Ingrand a eu des contacts avec le cabinet de Bard qui lui avait donné des informations suffisamment précises pour qu'Ingrand s'en inquiète auprès de l'Hôtel Majestic, siège du MBF. Ingrand a notamment en tête l'idée que le lieutenant Dannecker aurait de lui-même déclenché l'opération du 20 août. Cette histoire d'un simple lieutenant qui court-circuite toutes les hiérarchies, allemandes ou françaises, pour mobiliser des centaines de policiers et arrêter des milliers de personnes lui semble un bon angle d'attaque pour se plaindre auprès du MBF. L'interlocuteur qui le reçoit lui rétorque que c'est le général von Stülpnagel lui-même qui a ordonné l'opération, mais que la prochaine fois on ferait preuve de plus de formalisme, que l'on enverrait des ordres écrits aux policiers français.



Bundesarchiv, Bild 183-2008-1230-501 / Fotograf(in): o.Ang.

General Schaumburg, commandant militaire du Gross Paris et le préfet de la Seine Magny en juillet 1941
Bundesarchiv CC-BY-SA 3.0

Le préfet Magny a écrit à Xavier Vallat le 11 septembre, que Bard l'avait contacté le 19 août pour les problèmes d'intendance qui allaient résulter de l'arrestation de plusieurs milliers de Juifs. Si ce qu'écrit Magny à Vallat est exact, alors, il y aurait eu au moins deux haut fonctionnaires, Bard et Magny au courant et la question reste par conséquent ouverte de savoir si Darlan ou Pucheu ont été informés du projet en cours avant le 20 août. Dans tous les cas, ils n'ont certainement pas eu toutes

⁵⁶ Courrier du 10/09/1941 du préfet Magny à Xavier Vallat, CDJC (C II-8) cité dans Barthélémy, *Ministre de la Justice*, op.cit . p.596

les informations, et notamment les deux informations auxquelles Ingrand attache de l'importance le 21 août : d'une part, cette fois-ci, des Juifs français ont été arrêtés assez massivement et d'autre part, une opération spécifique a conduit à l'arrestation de 50 avocats célèbres.

Ingrand souligne en effet auprès de son ministre que « pour la première fois, les Autorités allemandes ont ordonné l'arrestation collective par la police française de Juifs français », mais on ne sait pas s'il a émis une protestation en ce sens face aux autorités allemandes. Probablement a-t-il demandé des explications, mais cette demande d'explications concernait-elle l'ensemble des 1500 juifs français, ou bien seulement le dessus du panier, les 200 intellectuels ? Là encore, son interlocuteur du Majestic ne se laisse pas démonter : « ils sont considérés comme ayant une part importante de responsabilité dans la campagne de sabotage actuellement entreprise », sous-entendu, c'est un domaine qui ne relève que de l'appréciation des autorités d'occupation.

Par ailleurs, il faut avoir en tête que ce 21 août où Ingrand se rend à l'Hôtel Majestic est le jour de l'attentat réussi du métro Barbès : L'aspirant de marine Moser est assassiné d'un coup de revolver dans le dos à 8 heures du matin. Bard en aurait été informé par son chef de cabinet Dallier deux heures plus tard, mais les Allemands avaient déjà mis sur le coup la Police judiciaire (PJ) dont le directeur Guillaume Tanguy a prévenu Pucheu, son ministre⁵⁷.

Plus généralement, en ce mois d'août 1941, l'agitation communiste focalise les relations entre les autorités d'occupation et les représentants du gouvernement de Vichy. Après que Stülpnagel ait, par voie d'affiche, menacé de condamner à mort toute personne se livrant à de la propagande communiste, Bard a été convoqué le 15 août par l'état-major du général Schaumburg, commandant du *Gross Paris*, qui lui a reproché les insuffisances de la police vis-à-vis des « agissements judéo-bolcheviques »⁵⁸, reproches tout à fait injustes, car la police de Bard comme celle de son prédécesseur Langeron n'avait jamais été défaillante face aux agissements communistes. Dès le 18 août, Bard se lançait à son tour dans l'affichage anticomuniste avec promesse de récompense, un million de francs pour quiconque permettra d'arrêter les auteurs de troubles.

57 Hervé Villeré, *L'affaire de la section spéciale*, Tallandier, 1973, p.169 (1ere édition Fayard 1973)

58 Ahlrich Meyer, *L'occupation allemande en France*, Privat, 2002, p.73 (édition allemande, 2000)



Affichée le 18 août

« Ces derniers temps, plusieurs attentats ont été commis contre les voies et le matériel de chemin de fer.

Les attentats mettent en danger des vies humaines et notamment celles de milliers de travailleurs qui empruntent chaque jour des moyens de transport. Ils interrompent les communications et compromettent particulièrement le ravitaillement déjà bien difficile dans la période actuelle.

En conséquence, la population tout entière, dans l'intérêt général, est invitée à s'associer à la répression et même à la prévention de ces attentats

Une récompense d'un million de francs est offerte à toute personne qui permettra d'arrêter les auteurs des attentats commis. La discrétion la plus absolue est assurée.

Il y a lieu de fournir les renseignements utiles à la Préfecture de Police (Direction de la police judiciaire – 36, quai des orfèvres Téléphone : Turbigo 91-00 poste 357) »

Profitons de cette affiche pour nous rappeler que l'agitation communiste ne s'est pas réduite à des manifs sur les Grands boulevards. Si les sabotages évoqués dans l'affiche ne sont pas encore de nature à éloigner un seul soldat allemand du front de l'Est, ils n'en constituent pas moins une source d'inquiétude pour les autorités allemandes en France. Cette inquiétude se manifeste, par exemple par la consigne que le général Schaumburg donne à ses soldats : interdiction de sortir seul, danger de mort à sortir dans les lupanars de Montmartre.⁵⁹

Le lendemain 19 août, juste avant de s'absenter pour quelques jours, Stülpnagel convoqua Fernand de Brinon, chef de la délégation française en zone occupée pour l'informer de l'exécution de Tyszelman et Gautherot et l'entretenir non pas de la rafle prévue le lendemain, mais de l'impérieuse nécessité que la justice Française communique d'urgence aux tribunaux militaires allemands tous les dossiers relevant d'une activité communiste⁶⁰.

Brinon jugea l'affaire assez sérieuse pour faire un rapport qu'il envoya immédiatement au chef de l'État, Pétain, avec copie à Darlan et à son collègue de la délégation générale, Ingrand, qui appela immédiatement son ministre, Pucheu, au téléphone. Lequel Pucheu appela illico le major Beumelburg, officier de liaison entre Stülpnagel et la délégation générale française pour lui annoncer la communication d'un projet de loi d'exception anticommuniste dont Pucheu avait commencé à discuter au début du mois d'août avec le colonel Speidel, chef d'état-major de Stülpnagel⁶¹.

Le projet de loi en question prévoyait la création de « Sections spéciales » pour juger toutes les menées communistes et anarchistes permettant de réduire à moins de huit jours l'instruction des

59 Ahlrich Meyer, *L'occupation allemande en France*, op.cit. p.73

60 Gilles Antonowicz, *L'énigme Pierre Pucheu*, nouveau monde, 2018, p.127

61 Hervé Villeré, *L'affaire de la section spéciale*, op.cit. pp.137-143 (en faisant bien attention de nettoyer cet ouvrage assez fouillé des scènes sorties de la pure imagination de l'auteur. Voir aussi Antonowicz, *Pucheu*, op.cit. pp.127-128

dossiers et de prononcer des jugements sans appel, y compris pour les peines de mort. Beumelburg communiqua ce projet à Stülpnagel le lendemain 20 août avec un commentaire très favorable. On peut dire qu'en ce jour marqué par l'attentat contre l'aspirant Moser, ce gage de bonne volonté offert aux Allemands tombait à pic.

En tous cas, les autorités françaises n'étaient nullement désireuses d'indisposer les occupants en leur cherchant des poux dans la tête à propos de préparatifs de rafle de juifs, et lorsque, le 21 août, après la rafle, viendra l'heure d'éventuelles protestations, il ne sera plus question que de l'attentat contre Moser, de la menace d'exécution d'otages et de la mise en place des Sections spéciales. Dans ce paysage, la rafle ne sera plus qu'un évènement périphérique.

Isidore Zigelman

Natan Darty, né en 1920 à Płońsk, en Pologne, modéliste dans l'atelier de son père, fut arrêté dans la rue le 20 août 1941⁶². Natan sera l'un des rares Juifs à rentrer de déportation, ce qui lui permettra de devenir célèbre en fondant avec ses frères la maison Darty qui connut ses heures de gloire dans le commerce de l'électroménager. La plupart des hommes qui furent arrêtés le même jour que Natan restèrent obscurs, ils ne rentrèrent pas de déportation.



Idl Zigelman, dit Isidore Sigelman, est l'un de ces obscurs qui fut emmené et ne rentra jamais. Son fils Victor, âgé de 15 ans, avait participé à la manif du 13 août. Engagé dans la Résistance juive aux côtés d'Henri Krasucki, il a survécu à ces années périlleuses et a pu raconter et transmettre à la postérité quelques bribes de l'histoire de son père⁶³. En 1920, Isidore Zigelman avait quitté Łódź, en Pologne, où une guerre qui n'en finissait plus avait créé la misère pour tous, et pour les Juifs, encore plus que pour les autres. A Paris, Isidore vécut de petits boulots dans le milieu de la

62 Bernard Darty, *Une histoire de confiance*, Dunod, 2018

63 Isabelle Pleskoff, *Portrait(s) de Victor Zigelman*, L'Harmattan, 2009. Isabelle Pleskoff a opéré une synthèse des différents écrits autobiographiques de Victor Zigelman.

confection ; le plus souvent, il était « presseur », c'est-à-dire repasseur. Il avait rencontré à Paris Cypora, dite Cécile, originaire de Vilnius en Lituanie, elle aussi ouvrière dans la confection. En 20 ans, leur condition s'était très légèrement améliorée. Ils avaient pu déménager d'une chambre minuscule dans le quartier Voltaire, dans le 11^e arrondissement à un deux pièces, rue Saint-Maur, toujours dans le 11^e, et en 1938, la famille avait pu faire l'acquisition d'un poste de radio. A la maison, les deux parents ne parlaient que yiddish, et à l'extérieur, ils parlaient également yiddish puisque leurs familles, leurs relations de travail parlaient yiddish. Un français basique de 200 mots leur permettait de se débrouiller avec le reste du monde. En 1926, la naissance de Victor fut l'occasion d'une demande de naturalisation – accordée. Victor ira à l'école française, mais le jeudi et le dimanche, il fréquentera les patronages juifs de tendance communiste. Isidore était un sympathisant communiste, en rupture avec son éducation religieuse dont il ne conservait que l'habitude de célébrer certaines fêtes comme le Kippour ou Rosh Hashanah, autant d'occasions de faire des gueuletons en famille sans aucun interdit casher. A la déclaration de guerre, Isidore, devenu français, fut mobilisé, mais ses quarante et un ans lui valurent d'être affecté à l'intendance, à Paris. Avec l'arrivée des Allemands, son service se replia dans le Sud-ouest, et finalement, il fut démobilisé après l'armistice. En octobre, les Zigelman se firent enregistrer comme Juifs au commissariat du 11^e arrondissement. Fallait-il ignorer le recensement ? tout le monde savait qu'ils étaient juifs, ils n'avaient rien à se reprocher et ils ne voulaient pas se mettre en infraction. On leur mit un gros tampon rouge « Juif » sur la carte d'identité. Au début de l'année 1941, Anja Davidson, une amie de la famille mit Victor en relation avec des militants communistes du quartier. C'est ainsi que le 13 août, Victor se retrouva à la manifestation de la porte Saint-Martin.



Bundesarchiv, Bild 183-B10921 / Wisch / CC-BY-SA 3.0

L'opération du 20 août 1941 mérita bien le nom de rafle : Le 11^e et 12^e arrondissements, où vivaient en grand nombre des juifs français naturalisés depuis peu ou possédant encore la nationalité de leur pays de l'Europe de l'Est, furent cernés, et dans la nasse ainsi constituée, on arrêta tous les hommes qui ne pouvaient pas prouver leur aryanité ; Tous ne furent pas « raflés » dans la rue, certains furent cueillis à leur domicile. Le fichier juif fournissait à la police beaucoup d'adresses,

et, dans la rue, le timbrage de la carte d'identité permettait de débusquer, surtout aux sorties des stations de métro, ceux dont l'arrestation était projetée⁶⁴.



Bundesarchiv, Bild 163-B10023
Foto: o. Ang. 1 August 1941

Bundesarchiv CC-BY-SA 3.0

En août 1941, Isidore Zigelman est chômeur, victime d'une double hernie inguinale. Le mercredi 20, à six heures du matin, toute la famille était encore au lit lorsque des coups furent frappés à la porte de l'appartement de la rue Saint-Maur. Cécile ouvrit la porte et deux policiers en civil entrèrent et interpellèrent Isidore « C'est bien toi Isidore Zigelman ? Tu t'habilles et tu nous suis, tu fais ton baluchon ». Les deux policiers portaient des imperméables mastic, l'un avec un chapeau mou et l'autre avec un petit béret. Isidore tenta de parler de sa hernie, les policiers ne voulurent rien entendre, ils embarquèrent Isidore. Victor suivit son père dans la rue où il vit tout un tas de juifs gardés par des policiers en civil ou en uniforme, avec quelques soldats allemands. Isidore demanda à son fils de prendre sa carte de ravitaillement en tabac et d'aller chercher des gauloises bleues. Victor voulut aller prévenir le père de son copain Marcel, mais le père était au courant, il avait fait sa valise et attendait les flics qui venaient l'arrêter. Isidore et le père de Marcel furent conduits au gymnase Japy et des autobus les conduisirent ensuite à Drancy. L'oncle maternel de Victor avait déjà été arrêté en mai lors de la rafle du billet vert et croupissait dans un camp du Loiret.⁶⁵

64 Témoignage de M. Markenitz, Roger Berg, *La persécution raciale en France*, Service d'information des crimes de guerre, office français d'édition, 1947, p.121

65 Isabelle Pleskoff, op.cit. pp.71-73



Pour une description de cette journée du 20 août, je recommande aussi le témoignage d'Odette Bagno⁶⁶ qui est sortie ce jour-là de son domicile rue de Charonne pour aller pointer au bureau de chômage. Elle voit des policiers français ainsi que des Allemands en uniforme qui interpellent les passants qui doivent présenter leurs pièces d'identité. Les policiers gardent l'entrée de certains immeubles et les grilles du métro Charonne sont fermées. Au bureau de chômage, on lui dit : « On arrête les Juifs ». Beaucoup de Juifs habitaient depuis longtemps le quartier où ils étaient connus comme Juifs. Certains avaient même une petite mezouzah sur la porte de leur logement. Odette Bagno comprend que seuls les hommes sont menacés et veut aller prévenir son oncle, mais la grille de l'immeuble où il réside, avec beaucoup d'autres juifs de l'Europe de l'Est 166, rue de Charonne est fermée, bloquant ainsi les résidents de l'immeuble qu'Odette voit finalement sortir, encadrés par des policiers qui les emmènent et les font monter dans des autobus. Dans le groupe, il y a son oncle, et les signes qu'elle lui fait pour lui dire de se sauver ne servent à rien. Un cousin d'Odette se fait contrôler en sortant de chez lui, rue du faubourg Saint-Antoine. Il est arrêté, car son nom figure sur la liste des Juifs enregistrés de l'arrondissement.

66 Odette Bagno, Une rafle mal connue, le 20 août 1941, un arrondissement de Paris en état de siège, sur le site de genAmi <http://www.genami.org/culture/rafle-paris-20-aout-1941.php>



Bundesarchiv CC-BY-SA 3.0

35 autobus avaient été commandés pour l'opération ; ils servirent à embarquer tous les interpellés au camp de Drancy. L'opération du 20 août ne permit d'interner que 2894 hommes. Dannecker fit savoir à François que ce résultat était insuffisant et qu'il fallait étendre la rafle à d'autres quartiers pour attraper au moins 1 000 hommes de plus. Les opérations se poursuivirent donc jusqu'au 25 août, mais en fait, au soir du 21 août, les arrestations étaient pratiquement achevées, comme François le rapporta le lendemain au préfet de police Bard ⁶⁷ :

[...] D'accord avec la Police municipale, les Renseignements généraux et la Police judiciaire il a été convenu de procéder, le 21 au matin, à des opérations dans le 10^e, le 18^e et le 20^e arrondissement.

Des listes de juifs étrangers ont été transmises à des services. C'est ainsi qu'ont pu être arrêtées

180 juifs dans le 10^e arrondissement

238 juifs dans le 18^e arrondissement

140 juifs dans le 20^e arrondissement

L'après-midi, à la suite de vérifications sur la voie publique, 251 juifs ont pu être également arrêtés. Le soir, 322 autres arrestations ont été effectuées dans certains arrondissements de Paris et dans des communes de banlieue.

D'autre part, il a été décidé d'envoyer au camp de Drancy les 128 Juifs qui se trouvaient aux Tourelles.

67 Rapport du directeur Jean François au préfet de police du 22 août 1941, dans Jean-Marc Berlière, *Police des temps noirs*, p.767. Voir l'intégralité en annexe 1.



Pierre Masse

Les 1 500 Juifs français arrêtés et transférés à Drancy en compagnie des juifs étrangers étaient pour l'essentiel originaires de l'Europe de l'Est, souvent Polonais, naturalisés de fraîche date. A ces arrestations massives, s'ajoutaient un certain nombre de notabilités issues de vieilles familles juives françaises. Dans son rapport à Pucheu⁶⁸, Ingrand ajoutait «cette opération anti-juive atteint 200 intellectuels (notamment avocats à la cour d'Appel ou au conseil d'État) considérés comme ayant une part importante de responsabilité dans la campagne de sabotage actuellement entreprise ». Une liste d'une cinquantaine d'avocats était d'ailleurs jointe à la lettre d'Ingrand. Sur cette liste figurait le nom de Pierre Masse.

Pierre Masse, né en 1879 dans une vieille famille juive alsacienne qui avait quitté l'Alsace en 1871, avait conduit à la fois une carrière d'avocat et une carrière politique au cours de laquelle il avait été élu député de l'Hérault en 1914, sous-secrétaire d'état à la guerre en 1917. En 1939 élu sénateur de l'Hérault, il adhéra au groupe de la gauche démocratique. Le 10 juillet 1940, il vota les lois constitutionnelles qui donnaient tous les pouvoirs au maréchal Pétain. Pierre Masse avait siégé au Comité de la guerre avec Pétain en 1917 et entretenait depuis ce temps des relations amicales avec le maréchal⁶⁹. Très affecté par le statut des Juifs d'octobre 1940 qui le transformait en citoyen de deuxième zone il avait écrit au maréchal une lettre restée fameuse :

Monsieur le Maréchal,

J'ai lu le décret qui déclare que les Israélites ne peuvent plus être officiers, même ceux d'ascendance strictement française. Je vous serais obligé de me faire dire si je dois aller retirer leurs galons à mon frère, sous-lieutenant au 36^e régiment d'infanterie, tué à Douaumont en avril

68 Note du préfet Ingrand au ministre de l'Intérieur Pucheu du 21 août 1941, déjà cité.

69 Robert Badinter, *Mort d'un israélite français, Hommage à Pierre Masse*, dans « Le débat », Gallimard, 2010 1 pp.101-108

1916, à mon gendre, sous-lieutenant au 14^e régiment de dragons, tué en Belgique en mai 1940, à mon neveu J.-P. Masse, lieutenant au 23^e colonial, tué à Rethel en mai 1940 ?

Puis-je laisser à mon frère la médaille militaire, gagnée à Neuville, avec laquelle je l'ai enseveli ? Mon fils Jacques, sous-lieutenant au 62^e bataillon de chasseurs alpins, blessé à Soupir en juin 1940, peut-il conserver son galon ? Suis-je assuré qu'on ne retirera pas rétroactivement la médaille de Sainte-Hélène à mon arrière-grand-père ?

Je tiens à me conformer aux lois de mon pays, même quand elles sont dictées par l'envahisseur.

Veillez agréer, Monsieur le Maréchal, les assurances de mon profond respect.

P. Masse, Anc. Capitaine au 36^e R.I., Off. Légion honneur Croix de guerre, Anc. Sous-secrétaire d'État à la justice militaire.

En février 1941, Pierre Masse écrivit à nouveau au Maréchal une lettre du même style lorsqu'il reçut la circulaire qui demandait à tout sénateur de faire savoir s'il était de famille juive, ce qui entraînait la déchéance de tout mandat électif.

Rentré à Paris, Masse avait repris ses activités d'avocat dès l'automne 1940. Le 20 août 1941, Il fut appréhendé à son domicile par des policiers parisiens. Un autre avocat célèbre, Théodore Valensi, juif tunisien né en 1886, arrêté lui aussi le 20 août a raconté les circonstances de ces arrestations ⁷⁰:

Nous avons été, au nombre de 1952, arrêtés à notre domicile par des inspecteurs de la Police Municipale, agissant sur les ordres des Allemands. Il y avait parmi nous Pierre Masse, que son titre d'ancien collaborateur de Clémenceau dans le ministère de la Victoire, en 1917 désignait particulièrement à nos vainqueurs provisoires, Albert Crémieux, le petit-fils d'Adolphe Crémieux, qui accorda par décret la nationalité française aux Israélites algériens, Weill-Raynal, que l'on avait confondu avec son frère [...] Ullmo [...], Edmond Bloch [...]. Quant à moi, qui avais été député, mais qui n'avait jamais fait de politique combative, je fus assez surpris de m'entendre répondre par les inspecteurs à qui j'avais demandé la raison de mon arrestation : « justification d'activité politique ». Depuis 1936, je n'étais plus mêlé aux choses de la vie publique. On me conduisit dans les locaux de la préfecture de police. J'y rejoignis mes confrères et on nous conduisit au camp de Drancy.

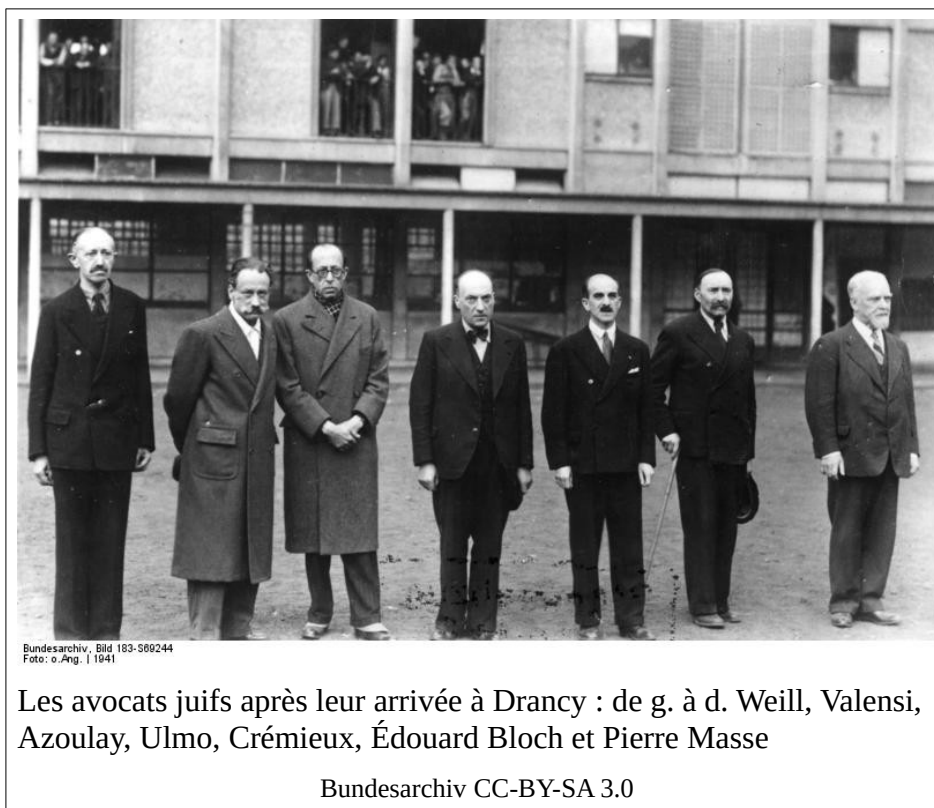
Tous ces avocats ne se sentaient pas vraiment menacés à Paris où ils avaient choisi de rester bien que leur situation financière leur eût permis de se réfugier en zone libre. Contrairement aux fonctionnaires et à un certain nombre d'autres professions comme celles d'agent immobilier ou cinéastes, ils pouvaient encore exercer leur métier, encore que l'article 4 de la récente loi du 2 juin 1941, dite du deuxième statut des juifs, prévoyait que « Les juifs ne peuvent exercer une profession libérale, [...] , que dans les limites et les conditions qui seront fixées par décrets en conseil d'État », mais cette loi comportait aussi des dérogations en faveur des juifs « dont la famille est établie en France depuis au moins cinq générations ». Pierre Masse et la plupart de ses camarades d'infortune auraient dû bénéficier de ces dérogations. Le 13 août cependant, ils furent eux-aussi touchés par une petite mesure de persécution, la confiscation de tous les postes de radio que prescrivait une ordonnance allemande à l'encontre de tous les Juifs de la zone occupée⁷¹.

70 Roger Berg, *La persécution raciale en France*, Service d'information des crimes de guerre, office français d'édition, 1947, p.120. Badinter, art.cit. l'auteur situe la date d'arrestation au 21 août.

71 Michaël Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, pp.98-99 et 209.

Le très pétainiste ministre de la justice Joseph Barthélemy vouait une réelle admiration et une profonde amitié à Pierre Masse qu'il avait connu avant la Première guerre à la conférence du stage, cette confrérie des jeunes avocats brillants⁷². Nous verrons comment les hommes de Vichy réagirent à ces arrestations.

Avec les avocats, un certain nombre de personnalités de la haute bourgeoisie juive avaient été arrêtés ce 20 août, comme André Lévy, propriétaire des chaussures André, Dreyfus, des grands magasins de soieries⁷³.



Drancy

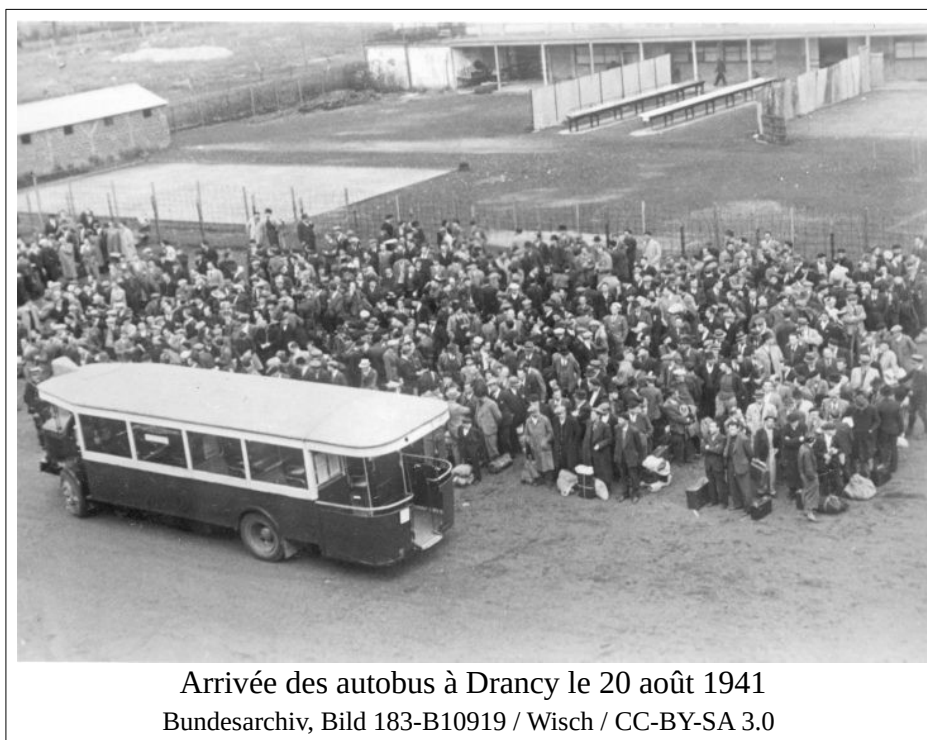
La journée du 20 août sera donc celle de la rafle mais aussi celle de l'inauguration du camp de Drancy comme plaque tournante de la déportation des Juifs. Il n'est pas question dans cet article de faire toute l'histoire du camp de Drancy. Il existe à ce sujet une littérature abondante⁷⁴. Dès le soir du 20 août, deux populations qui s'étaient rarement côtoyées dans le passé durent prendre possession de bâtiments nullement préparés pour servir de camp d'hébergement : d'un côté

72 Jean Barthélemy et Arnaud Teyssier, notes dans Joseph Barthélémy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943 - Mémoires*, PARIS Pygmalion/Gérard Watelet, 1989, p. 265

73 Rapport de l'Inspection générale des services de renseignements généraux, 9 décembre 1941 (CDJC C II-8) cité en annexe de Joseph Barthélémy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943 - Mémoires*, PARIS Pygmalion/Gérard Watelet, 1989, pp.600-602

74 Sur le camp, de Drancy, voir, par exemple Renée Poznanski, Denis Peschanski et Benoît Pouvreau, *Drancy – Un camp en France*, Paris, Fayard, 2015 et Michel Laffitte et Annette Wiewiorka, *A l'intérieur du camp de Drancy*, Perrin «Tempus», 2015, et notamment le chapitre 2 pp..21-32

quelques dizaines de bourgeois juifs, généralement avocats, et de l'autre côté des milliers de juifs d'origine étrangère raflés dans le 11^e arrondissement et dans les autres quartiers juifs.



Comme les camps de Pithiviers ou de Beaune-la-Rolande, celui de Drancy avait été d'abord été réquisitionné lors de l'invasion allemande de juin 1940 pour l'internement de prisonniers de guerre. Ces trois camps furent ultérieurement transformés en camps d'internement pour juifs et remis pour cet usage à l'administration française, les deux premiers en mai 1941, et le troisième en août. Un quatrième camp, celui de Royallieu-Compiègne, une ancienne caserne, fut, comme les trois autres réquisitionné pour les prisonniers de guerre, mais le 21 juin 1941, lorsqu'il devint le *Frontstalag* 122, il resta sous une administration directe allemande.

D'emblée, les conditions de détention à Drancy tranchèrent par rapport à celles de Pithiviers et Beaune-la Rolande qui offraient la première année un régime relativement libéral : droit de recevoir des colis et de la correspondance de la famille, possibilités de visite des familles, bibliothèque, chorale etc. Certains internés étaient autorisés à aller travailler et loger chez les paysans. Dans ces conditions, les évasions étaient fréquentes⁷⁵. A Drancy, les conditions de détention furent autrement plus draconiennes, dès le premier jour.

Isidore Zigelman était petit, mais bien enveloppé. Un mois après l'ouverture du camp de Drancy, sa famille reçut le premier colis de linge sale. Les boutons de son caleçon avaient été déplacés de vingt-cinq centimètres. Il fallut attendre un mois pour pouvoir renvoyer au prisonnier un colis avec de la graisse d'oie et quelques vivres par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Qu'ils soient étrangers ou français de vieille date, les Juifs qui entraient à Drancy ne savaient pas quel était leur statut et, a fortiori, ils ne pouvaient pas savoir que leurs parcours se termineraient à

⁷⁵ Georges Wellers, *Un juif sous Vichy*, op.cit. p.86

Auschwitz puisque les Allemands eux-mêmes, y compris les SS, ne le savaient pas. En fait, tous ceux qui entrèrent à Drancy le 20 août ou les jours suivants ne furent pas déportés, car plusieurs centaines d'entre eux, les plus malades, furent libérés dans les premières semaines ; il faut dire que les conditions d'hygiène et de malnutrition étaient effroyables dans ces bâtiments ouverts précipitamment pour y héberger plusieurs milliers de personnes. Dès le 21 août, Charles Magny, préfet de la Seine demandait à son ministre Pucheu de lui octroyer des crédits pour l'équipement du camp et l'entretien des hébergés. Le courrier du préfet est reproduit en annexe 2.

Les différentes administrations ne cessèrent de se renvoyer la balle. Le 27 août se tint à Drancy une grande réunion entre les administrations françaises (Préfecture de police, préfecture de la Seine, Gendarmerie) et les autorités allemandes qui demandèrent à être saisies par écrit de demandes de prêt du matériel de couchage, vaisselle et objets de cuisine en stocks dans les locaux du camp. La préfecture de la Seine transmit donc à la Préfecture de police une liste de besoins à retransmettre aux Allemands, mais le 3 septembre, la préfecture de police informa, par téléphone de la réponse négative des autorités d'occupation : c'est à la Préfecture de la Seine de se débrouiller pour obtenir l'accord du Secrétariat d'État à l'Intérieur et du Ministère des Finances pour l'obtention de « chèques matières » nécessaires pour les divers approvisionnements nécessaires. Le préfet Magny tenta alors sa chance en adressant le 10 septembre un rapport alarmant au Commissaire général aux questions juives Xavier Vallat qui à son tour tenta sa chance auprès de Stülpnagel dès le lendemain en insistant sur deux points ⁷⁶:

1° *Le couchage*. - Les moyens matériels manquent pour assurer le couchage par fabrication nouvelle. Or, il existe sur place un matériel important stocké à la disposition de l'autorité allemande. Il serait indispensable qu'il soit remis à la disposition du commandant du camp pour assurer au moins le couchage des malades, des contagieux et des affaiblis.

2° *Le regroupement* des internés par catégories sociales, ce qui permettrait de séparer les intellectuels des manœuvres.

Parallèlement, le docteur Tisné, chargé par la préfecture de la Seine de la surveillance médicale du camp était en contact avec le docteur Weddige qui dépendait du commandant du *Gross Paris* Schaumburg et tenta d'obtenir l'élargissement des aveugles et des sourds-muets. Il faudra attendre le début du mois de novembre et l'aggravation catastrophique des conditions sanitaires pour que les autorités françaises fassent intervenir une commission sanitaire allemande. L'officier commandant le camp fit un scandale après avoir constaté l'état des internés et obtint la libération d'un millier de « cachéotiques et d'oedémateux ». Beaucoup avaient perdu le tiers du poids qu'ils avaient en entrant à Drancy, note un rapport établi par « des milieux israélites de Vichy » et repris par l'Inspection générale des renseignements généraux du 9 décembre reproduit dans cet article en annexe 2⁷⁷.

Ce même rapport évoque une mésentente ayant existé entre Juifs français et Juifs étrangers « les premiers accusant les autres de leur malheur, alléguant que s'ils n'avaient pas envahi la France, la

76 Lettre de Vallat à Stülpnagel du 11 septembre 1941, CDJC, C II-8, publié dans la note 1 de l'Annexe 3 (Sections spéciales) de *Joseph Barthélemy*, op.cit., p.600.

77 Cette situation du camp de Drancy est présentée par un certain nombre d'auteurs, notamment Georges Wellers, *Un juif sous Vichy*, op.cit. pp.105-106, Michaël Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Levy, 2015, p.364 (1ere édition 1981, p.235), Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, op.cit. pp.28-29

question juive ne se serait jamais posée ». Mécontent vite disparue, tous se sentant « frères d'infortune ».

On peut comparer ce rapport écrit en empathie avec les internés avec l'article abject commis par Paris-Soir le 12 septembre et reproduit dans l'annexe 3. Paris-soir jubile en décrivant les persécutions auxquelles sont justement soumis les « juifs millionnaires », mais finalement, à condition d'effectuer quelques corrections de distorsions imposées par l'humour antisémite, l'article de Paris-soir recoupe et confirme les informations du rapport « des milieux israélites » sur la dureté des conditions du camp et souligne combien la persécution des Juifs est publiquement assumée en zone occupée.

La libération par les autorités allemandes d'un millier de prisonniers apparaît paradoxale dans la mesure où, le soir du 20 août, Dannecker ne se satisfaisait pas des 3 000 arrestations et imposait de jouer les prolongations pour dépasser les 4 000 . Nous allons revenir sur ce point.

Le point de vue allemand

La rafle du 20 août est singulière bien qu'elle soit souvent présentée comme une sorte de répétition de la fameuse rafle du Vel d'Hiv qui sera effectuée presque un an plus tard, les 16 et 17 juillet 1942, dans le cadre du plan d'extermination systématique des Juifs, dessiné à Berlin au tournant des années 1941-1942 et concrétisé en France, au début du mois de juin, par la planification de la déportation de plusieurs dizaines de milliers de Juifs des deux sexes et de tous âges, à destination d'Auschwitz où la plupart furent immédiatement assassinés⁷⁸.

En août 1941, nous l'avons vu, ce plan précis n'existe pas encore, même si les hommes des *Judenreferat*, les services des affaires juives de la SIPO-SD, n'ont aucun doute sur la nécessité d'éradiquer la race juive de l'Europe allemande.

Reprenons la chronologie des événements

- Les 20 et 21 août, dans les quartiers parisiens où les Juifs étrangers sont nombreux, les militaires allemands assistés de policiers français procèdent à l'arrestation de 4 232 Juifs dont environ 1 500 français, des hommes âgés de 18 à 50 ans. En plus des rafles effectuées dans des quartiers populaires, des arrestations ciblées concernent 50 avocats particulièrement cotés et d'autres notabilités issues de la bourgeoisie juive de vieille souche française. Ils sont tous internés à Drancy. L'opération est présentée comme une réponse aux manifestations communistes auxquelles avaient pris part de nombreux Juifs.

- Le 22 août 1941, le conseiller d'ambassade Carltheo Zeitschel attire l'attention de l'ambassadeur Abetz sur le fait que la conquête de vastes régions à l'Est pouvait apporter une « solution définitive satisfaisante au problème juif, dans un délai très bref » et le 11 septembre, il insiste à nouveau pour que son patron qui prépare une visite à Berlin propose à Himmler la déportation à l'Est des 10 000 juifs internés en France dans la zone occupée. Himmler accepte le principe et assure que les Juifs seront déportés « dès que les moyens de transport le permettront. » Zeitschel transmet cette bonne

78 Alain Michel, *Vichy et la Shoah*, CLD, 2012, pp.209-223

nouvelle à Dannecker, mais lui conseille de harceler Eichmann toutes les deux semaines pour obtenir les moyens de cette déportation⁷⁹.

- Début novembre 1941, le commandement militaire allemand libère les 1 000 internés les plus affaiblis par des conditions de détention particulièrement dures. Par la suite, plus aucun interné juif ne sera libéré.

- Le 12 décembre 1941 une nouvelle action de représailles consécutive à des attentats commis par de jeunes communistes conduit à l'arrestation de 743 Juifs français. Le 15 décembre, 98 otages sont fusillés, parmi lesquels 58 Juifs arrêtés le 20 août⁸⁰.

- 27 mars 1942, départ du premier convoi vers l'Est.

Cette série doit être considérée dans la stratégie à long terme du *Judenreferat*, c'est-à-dire de Dannecker : évacuer hors du territoire dont il a la charge, la France, le maximum de Juifs. Son travail est aussi de faire accepter de saines mesures antisémites par le gouvernement français. Dans un premier temps, en mai 1941, application de lois françaises pour l'internement de juifs étrangers, dans un deuxième temps, en août 1941, sous couvert de représailles, sans négociations avec Vichy, opération de plus grande envergure, sans restriction sur les Juifs français, en ajoutant même un quota spécial de vieux Juifs français, et enfin, le 12 décembre, toujours sous couvert de représailles, arrestations de Juifs français uniquement. Dannecker et Zeitschel poussent leurs pions, mais il va de soi que toutes les décisions importantes sont prises à Berlin. Dannecker devra attendre une réunion à Berlin le 11 juin 1942 pour prendre connaissance de la décision de déporter massivement les Juifs de France à destination d'Auschwitz.

Il faut maintenant souligner que si Dannecker détient de très vastes pouvoirs comme l'accès permanent au fichier juif ou le contact direct avec le commissaire général aux questions juives Xavier Vallat, il n'a pas le pouvoir de déclencher des actions de représailles qui, à cette date, sont du ressort du seul Stülpnagel. On sait que ce dernier demandera à être relevé de ses fonctions pour ne plus être impliqué dans des exécutions d'otages⁸¹. Force est de constater que le même qui s'efforçait d'éviter les exécutions d'otages n'a pas laissé trace d'éventuels états d'âme vis-à-vis de l'arrestation de milliers de juifs. Il ignore, bien sûr, que ces Juifs seront finalement conduits à Auschwitz pour y être assassinés, mais il couvre quand même de son autorité une très vaste action de répression.

Des auteurs comme Ahlrich Mayer ou Ulrich Herbert⁸² ont montré que même en-dehors des cercles SS complètement acquis au nazisme, l'ensemble des officiers allemands étaient tout disposés à partager la croyance selon laquelle les « judéo-bolcheviques » constituaient une menace pour leurs troupes. Cette croyance avait été naturellement renforcée, à l'Est comme à l'Ouest, par l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS. Ulrich Herbert fait ainsi remarquer que les *Einsatzgruppen* qui avaient commencé les fusillades d'hommes juifs quelques jours après l'entrée de la Wehrmacht en Lituanie n'avaient pas été envoyés là-bas pour commencer le génocide mais pour assurer la sécurité arrière du front, sécurité menacée à leurs yeux par les communistes et les

79 Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, tome 1, pp.30-31

80 Gilles Antonowicz, *L'énigme Pierre Pucheu*, Nouveau monde, 2018, pp.225

81 Voir Ernst Jünger, *Sur les otages*, Les belles lettres, 2015

82 Ahlrich Meyer, *l'occupation allemande en France*, op. cit.

juifs, le bolchevisme étant considéré comme l'expression politique de la domination des Juifs. Ainsi, les hommes juifs furent assassinés parce que les chefs de la police allemande étaient vraiment convaincus que les Juifs menaçaient la sécurité des forces d'occupation⁸³.

A Paris, les hommes de la SS ne se privèrent pas de mettre en avant la menace « judéo-bolchevique ». Knochen, le délégué de la Sipo-SD, produisit dès le soir de la manifestation du 13 août un rapport à destination de Berlin et de Stülpnagel où il faisait remarquer qu'il y avait « au moins » quatre juifs parmi les six détenus. « D'une façon générale, ajoutait-il, il semblerait que ce soient les juifs qui par leurs agissements ont poussé à la manifestation »⁸⁴.



Abbetz et Von Stülpnagel

Bundesarchiv CC-BY-SA 3.0

Stülpnagel n'a donc sans doute pas eu à se faire violence pour accepter l'opération proposée par Dannecker, d'autant qu'il disposait d'une solution pour l'internement des milliers de Juifs, le camp de Drancy et qu'il lui semblait possible d'en faire peser l'entretien sur le gouvernement français. La suite des événements : les efforts de Zeitschel pour encourager la déportation vers l'Est des Juifs arrêtés, l'élargissement des mille prisonniers de Drancy les plus malades début novembre, et finalement l'internement dans un camp allemand à Compiègne des Juifs arrêtés le 12 décembre, et par la suite, le départ du premier convoi, seulement à la fin du mois de mars montre d'abord que Himmler a été long pour passer de la parole (la promesse de déporter à l'Est) aux actes (les moyens logistiques pour le faire) mais aussi que pendant ces mois d'attente, les Allemands n'ont pas choisi de multiplier les camps de concentration en France. Il pouvait paraître astucieux de faire supporter aux Français la gestion et les frais d'entretien des camps, mais à partir du moment où les Français laissaient

pourrir la situation, il devint inacceptable pour le commandement militaire de voir le camp de Drancy se transformer en mouvoir. Il fut nécessaire de faire de la place à Drancy, dans ce camp qui était alimenté par un flux permanent de Juifs arrêtés sous divers prétextes. Le commandant militaire allemand en France préférait se défaire du butin juif plutôt que de devoir assumer un camp où prévalait la mort lente des prisonniers.

Terminons cette section sur le point de vue allemand en reproduisant ce texte de janvier 1941 où Dannecker développait ses idées sur la question juive en France. Le destinataire est Werner Best, chef de l'administration militaire et France⁸⁵

83 Ulrich Herbert, *La Politique d'extermination, nouvelles réponses, nouvelles questions sur l'histoire de l'Holocauste*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 47-2, Avril-Juin 2000, p.256. Herbert cite Christoph Dieckmann, « Das Getto und das Konzentrationslager in Kaunas 1941-1944 » dans Herbert et al. (direction) *Die nationalsozialistischen Konzentration lager – Entwicklung und Struktur*, 2 vol., 1998

84 Ahlrich Meyer, *l'occupation allemande en France*, op. Cit., pp.72-73. Meyer indique comme référence AN AJ40/871

85 Ahlrich Meyer, *l'occupation allemande en France*, op. Cit., p.51.

La Juiverie de France est pour moitié composée d'étrangers. Le développement antisémite des mois derniers a clairement montré que l'antisémitisme français est principalement tourné contre les éléments étrangers. Le gouvernement français prit ce fait en considération lorsque le 4/10/1940, il émit une loi sur les étrangers de race juive, loi permettant l'internement des étrangers dans des camps spéciaux [...]

Il s'est avéré que cultiver l'antisémitisme parmi les Français sur une base idéaliste était difficile alors qu'une présentation des avantages économiques entraînerait une approbation de la lutte antijuive. (L'internement dans des camps de concentration des cent mille juifs étrangers vivant à Paris offrirait ici la possibilité à de nombreux français de se hisser de la classe inférieure à la classe moyenne.

Le point de vue vichyste

Dans les négociations et les décisions qui ont précédé la rafle du Vel d'Hiv, Laval jouera le premier rôle français. En août 1941, au contraire, le prédécesseur de Laval, l'amiral François Darlan brille par son absence.

Dans un livre entièrement consacré à l'amiral-vice-président et à son passage au pouvoir, de février 1941 à mars 1942, pas une seule ligne n'est consacrée à la rafle du 10 août⁸⁶. Avec son secrétaire d'état chargé des rapports franco-allemands, Jacques Benoist-Méchin, pendant les six premiers mois de sa vice-présidence, Darlan s'est efforcé de donner un nouvel élan à la collaboration franco-allemande en offrant des gages là où les opportunités se présentaient, notamment en Syrie où la France pouvait prêter des aérodromes à l'Allemagne soucieuse d'aider Rachid Ali al Gaylani contre les Britanniques, mais l'affaire tourna au fiasco, et le 14 juillet, jour de la première manifestation communiste, l'armistice de Saint-Jean d'Acre scellait la perte de la Syrie par la France de Vichy, et en fin de compte, le seul gage que Darlan pourra donner aux Allemands sera la tête de Weygand qui quittera ses responsabilités en Afrique du Nord le 20 novembre 1941.

Sur le plan intérieur, le zèle dont la police pouvait faire preuve dans la lutte anticommuniste était un cadeau qui ne coûtait pas grand-chose aux hommes de Vichy, tous anticommunistes, déjà en guerre contre les communistes depuis leur arrivée au pouvoir. Comme l'élaboration de lois d'exception anticommunistes était difficile à faire avaler au ministre de la Justice Barthélemy, le ministre de l'Intérieur Pucheu prit les choses en mains⁸⁷. On a vu que les 19 et 20 août, Ce projet figurait en bonne place était dans l'ordre du jour des relations franco-allemandes, et ce sujet écrasa tous les autres le 21 août lorsque fut connu l'attentat du métro Barbès qui avait coûté la vie à l'aspirant Moser.

Voici le récit qu'en fera le ministre de la Justice Joseph Barthélemy⁸⁸:

Un soir, après dîner, à Vichy, je reçois un coup de téléphone de Dayras, secrétaire général du ministère, qui me fait savoir que je suis invité à me rendre de toute urgence à Paris pour une affaire urgente [...]

86 Bernard Costaglia, *Darlan, la collaboration à tout prix*, CNRS éditions, 2015

87 Gilles Antonowicz, *L'énigme Pierre Pucheu*, Nouveau monde, 2018, pp.121-139

88 Joseph Barthélemy, *Ministre de la justice*, op.cit. pp.244-245 Ces mémoires de J.Barthélemy ont nécessairement été écrites avant sa mort en 1945. D'après Jean Barthélemy et Arnaud Teyssier qui les ont publié et en ont rédigé l'appareil critique, avec une préface de J.B.Duroselle, le chapitre sur les sections spéciales aurait été écrit en 1943.

Je pars pour Paris sans savoir ce dont il s'agit. Quand j'arrive, j'apprends que par entente avec l'autorité occupante, il doit être créé une juridiction spéciale contre les communistes. L'entente s'est faite en-dehors de moi. Pucheu, assisté de M.de la Rozière, son chef de cabinet, et de M. Ingrand, son représentant en zone occupée, et accompagné par M. de Brinon, s'est rendu au Majestic où siégeaient les autorités politiques et économiques occupantes. Là est passé un véritable traité international, par lequel l'autorité française s'engage à créer une juridiction spéciale contre les communistes

Pour le cas où cet engagement ne serait pas exécuté, les menaces les plus terribles étaient formulées sans voiles.

1° Trente personnes seraient exécutées par strangulation sur la place de la Concorde, et les corps des suppliciés resteraient exposés sans déplacement pendant huit jours au moins.

2° Cinquante juifs seraient fusillés à Drancy ; on choisirait parmi les plus grands et on visait notamment mon camarade et ami Pierre Masse, avocat célèbre, sénateur, ancien ministre.

3° Cinquante otages seraient choisis dans la plus haute élite de la société

Il convient évidemment de prendre avec précaution les écrits d'un acteur aussi éminent - et compromis - que le ministre de la Justice et bien avoir en tête que ce genre d'écrit relève toujours plus ou moins du plaidoyer pro domo. Il n'en n'est pas moins remarquable que la rafle du 20 août n'a laissé pratiquement aucune trace dans la mémoire de Barthélemy, sinon, très indirectement par la mention du camp de Drancy et la présence en ce lieu de son ami Pierre Masse.

Assez logiquement, la presse de la zone occupée, contrôlée par les Allemands mentionnera la rafle et le camp de Drancy : il s'agit d'une action de représailles, il faut donc en faire la publicité. Par contre, la censure de Vichy fera en sorte que la presse de la zone libre n'en dise pas un mot. Le gouvernement de Vichy ne peut ni revendiquer ni attirer l'attention sur une opération pour laquelle il n'a pas été consulté. Mieux vaut passer sous silence le déroulement de cette opération où l'on voit les Allemands disposer des services de la Préfecture de police en interprétant de façon pour le moins léonine la convention d'armistice.

L'absence presque totale de réactions des hommes de Vichy que ce soit au moment des préparatifs ou après le déclenchement des opérations est caractéristique de leur état d'esprit vis-à-vis des Juifs. Tous font plus ou moins le distinguo entre Juifs français et Juifs étrangers, mais dans ce distinguo, la dimension sociale, c'est-à-dire une certaine solidarité sociale, peut être dominante. Les Juifs français peuvent être des camarades d'école, des collègues, des relations, alors que les juifs étrangers forment une masse obscure et disparate de petites gens, ceux que Laval qualifia en 1942 de « déchets ». Ne pas mélanger les torchons et les serviettes, c'est ce que demande le 9 septembre Vallat à Stülpnagel, comme s'il s'agissait d'une évidence : à la suite d'une requête concernant des moyens matériels de couchage il demande le « regroupement des internés par catégories sociales, ce qui permettrait de séparer les intellectuels des manœuvres ».

Pour Darlan, la création du CGQJ, le Commissariat général aux questions juives n'avait été que l'un des gages offerts moins d'un mois après son accession à la vice-présidence, le 5 mars 1941, entre la poire et le fromage, lors d'un dîner avec Abetz à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Quelques jours plus tard, il expliquait au pasteur Boegner que le commissariat avait été créé pour sauver les Juifs français ⁸⁹

Ça, mon cher ami, c'est pour sauver les Juifs français. La semaine dernière, j'étais à Paris. Les Allemands voulaient m'imposer la publication d'une nouvelle loi valable dans toute la France : plus un seul juif employé dans les entreprises industrielles, commerciales etc. J'ai protesté, je leur ai dit qu'il fallait distinguer trois catégories de Juifs : les étrangers dont je veux que la France soit débarrassée ; les naturalisés de fraîche date : qu'on les renvoie, je ne demande pas mieux ; enfin, les vieux Juifs français qui sont assimilés, qui ont rendu de grands services au pays. Nous ne voulons pas qu'on les maltraite [...]

Darlan déclarait vouloir protéger les vieux Juifs français, et sans doute, la majorité de ses collègues du conseil des ministres adhéraient plus ou moins à de tels propos, tout en adhérant aussi à la promulgation du statut des Juifs d'octobre 1940, partant de l'évidence que les Juifs avaient pris une place trop importante dans le société. Le très scrupuleux Barthélemy dont nous avons noté qu'il n'avait pas vu passer la rafle s'exprimera ainsi, deux ans plus tard en écrivant ses mémoires : ⁹⁰

J'ai dit, j'ai écrit, pendant que j'étais ministre, qu'il fallait étudier « humainement, fraternellement le problème juif » [...]

Au moment où la guerre a éclaté, les Juifs tenaient en France une place exagérée. On les trouvait si nombreux à tous les postes de commande qu'ils avaient l'air d'une race gouvernante installée au milieu d'une population autochtone inférieure. Voyez la propagande au ministère des affaires étrangères : un juif en était le chef à la tête de chaque branche, sans exception, trônait un juif : imprimerie, cinéma, science etc. Dans la ville de Jeanne d'Arc, Orléans, à un moment, le maire, le général en chef, le procureur général étaient juifs. Or, la juiverie n'est pas une religion, comme le proclamait Naquet : « Ma religion ou plutôt ma race ... » - « Ma race, disait Léon Blum ... » Il y a une question de mesure. Certains de mes amis juifs en étaient eux-même inquiets [...]

Le ministre de la Justice, très catholique, pensait donc que les vieux Juifs français étaient ses frères mais qu'ils prenaient un peu trop de place. Son collègue de l'Intérieur, Pucheu, confiait au très antisémite journal *Candide* que les Juifs étaient beaucoup trop nombreux. C'était en décembre 1941, deux mois et demi après la rafle d'août :⁹¹

Pour la question juive, nous devons tenir la main plus serrée [que pour les francs-maçons]. Avant 1914, la France comptait à peu près 300 000 Juifs, en 1939, elle en hébergeait plus d'un million deux cent mille. Qu'ont-ils fait chez nous ? Ils ont désorganisé nos traditions économiques, abusé de leur puissance d'argent.. Cependant, peuvent-ils soutenir qu'ils aient reçu, autre part dans le monde un accueil pareil au notre ? La France était, par excellence, la terre hospitalière. Ils en ont fait le dépotoir des apatrides voués aux seuls intérêts internationaux et qui se déplacent au gré des exploitations temporaires

On peut s'étonner que le technocrate, secrétaire d'état à la production industrielle avant d'être promu à l'intérieur, ait été incapable de tirer profit des recensements imposés aux Juifs et ressorte des chiffres fantaisistes qui traînaient dans la littérature antisémite d'avant-guerre.

Tout ce monde-là ne demandait pas mieux de faire semblant de croire que les milliers de Juifs arrêtés le 20 août étaient des étrangers plus ou moins bolcheviques, et que les Allemands étaient

89 Laurent Joly, *Vichy dans la solution finale*, Grasset, 2006, pp.126-128

90 Joseph Barthélemy, *Ministre de la justice*, op.cit. p.311

91 Interview de Pierre Pucheu sous le titre « La France nouvelle », *Candide*, 3 décembre 1941

donc dans leur droit en assurant leur sécurité et en demandant à la police française de les assister. Sans doute, parmi les quelque 1 500 juifs français ⁹² arrêtés, on pouvait compter un bon nombre de fraîchement naturalisés, ceux-là même dont Darlan voudrait se débarrasser, mais au cours de la rafle effectuée dans les rues et autres lieux publics, sans même parler des 50 avocats, des « vieux juifs français », ceux-là même que Darlan prétendait vouloir protéger ont certainement été piégés dans la nasse. On n'oubliera pas non plus que les prisonniers de guerre retenus en Allemagne étaient 1 000 fois plus nombreux que les 1 500 Juifs français et qu'ils représentaient un enjeu important des relations franco-allemandes.

Ces Juifs français, les représentants de Vichy les ignoreront, on ne parle pas de sujets qui fâchent. Dans les jours qui précèdent la rafle, le commandement militaire allemand ne jugea pas nécessaire de prendre contact officiellement avec le gouvernement de Vichy, par exemple par le canal de la Délégation générale, qui était faite pour ça. Au sein des autorités françaises, deux administrations, la préfecture de Paris et la préfecture de la Seine étaient sollicitées pour les préparatifs de l'opération. Elles ne jugèrent pas opportun de prévenir la Délégation générale et on ignore si elles informèrent les cabinets de Darlan ou de Pucheu. Si le gouvernement était informé, il ne jugea pas opportun de prendre les devants et de demander des explications. Par la suite, lors de la réunion hebdomadaire de la Délégation générale, les représentants français n'émirent de réserves que vis-à-vis de l'arrestation des personnalités les plus marquantes, la quasi-totalité des 1 500 Français, naturalisés de fraîche date ou vieux Français étant tout simplement oubliés. De toutes façons, la partie allemande rejeta ces protestations et le représentant de l'ambassade Schleier écrivit quelques semaines plus tard que c'était une loi française qui avait fourni un fondement juridique à l'internement des Juifs, français et étrangers⁹³: une mauvaise foi flagrante, puisque la loi en question ne concernait que les Juifs étrangers.

Les requêtes des représentants de Vichy se limitèrent donc à des cas particuliers parmi les personnalités parfois requalifiées otages. Vers le 25 septembre, le cabinet du Maréchal aurait demandé la libération de certains de ces otages, comme Jacques Franck et Pierre Masse. Les Allemands avaient préparé des éléments de langage pour s'opposer à toute demande de libération exceptionnelle. Dans une note du 30 mars 1942, Zeitschel argumentera auprès de son collègue de l'ambassade Schleier « qu'il ne faut pas se contenter de repousser énergiquement cette requête concernant Pierre Masse, mais encore faut-il faire part aux Français de la stupeur allemande devant une requête en faveur d'un fauteur de guerre et d'un ennemi de l'Allemagne et de la France nouvelle. »⁹⁴.

92 Alain Michel, *Vichy et la Shoah*, CLD éditions, 2012, p.198, fait remarquer que le chiffre de 1500 Juifs français est une estimation tirée d'un rapport de novembre 1941 qui effectue un décompte par nationalité dans les trois camps de la zone occupée. Le chiffre de Juifs français est de 1602. En supposant que la plupart ont été arrêtés au cours de la rafle d'août, on arrive au chiffre de 1500. (Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, p.29)

93 Michaël Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, p.209. Marrus et Paxton se réfèrent à A.N. : AJ38 67 M75 pour la réunion hebdomadaire et à ND : NG-5 095 pour le rapport de Schleier à Von Weizsäcker du 30/10/41

94 Jean Barthélemy et Arnaud Teyssier, notes dans Joseph Barthélemy, *Ministre de la Justice, Vichy 1941-1943 - Mémoires*, PARIS Pygmalion/Gérard Watelet, 1989, p. 590 ; Les auteurs ne donnent de références ni pour l'intervention du cabinet de Pétain ni pour la note de Zeitschel à Schleier.

Il semble aussi que Xavier Vallat ait fait des interventions en faveur de Pierre Masse et Edmond Bloch, bien que dès le 20 août, son adjoint au CGQJ, le colonel de Jarnieu se félicitait auprès de Darlan de « cette mesure très opportune au moment où les juifs, grisés par la résistance russe relèvent la tête et comptent déjà sur la défaite allemande »⁹⁵.

Le point de vue communiste

Si l'attitude du gouvernement de Vichy est relativement claire : collaboration franche dans la lutte anticomuniste, désintérêt total vis-à-vis des juifs étrangers, et oubli des juifs français, la position du parti communiste est plus complexe.

Au sein du mouvement communiste, les immigrés de différentes nationalités avaient leurs propres organisations. L'ensemble de ces sections étrangères en France formait la MOI dont le responsable était Gronowski qui gardait le contact avec Duclos⁹⁶. Il existait une section juive, comme il existait une section italienne ou espagnole, mais cette section ne regroupait pas les Juifs au sens nazi du terme, il s'agissait d'une section yiddish regroupant ceux qui parlaient et lisaient le yiddish et pour lesquels il fallait par conséquent produire des journaux et des tracts en yiddish. A Paris, Cette section juive dont une des figures éminentes était Adam Rayski était la plus active de toutes les sections étrangères. Dès le mois d'octobre 1940, ces communistes juifs furent confrontés à la question du recensement, et, comme les autres Juifs, ils choisirent dans leur grande majorité de se faire recenser, à l'instar de leurs chefs Gronowski ou Rayski⁹⁷.

Les enfants des familles yiddish qui avaient été scolarisés en français, fréquentaient les Jeunesses communistes qui n'étaient pas organisées en groupes linguistiques. Contrairement à l'organisation de la lutte armée mise en place à partir de 1942, où les FTP-MOI formaient une structure spécifique, les jeunes communistes qui furent recrutés dans l'O.S. à partir de l'été 1941 n'étaient pas organisés en sections nationales. C'est ainsi qu'à l'issue de la manifestation du 13 août, les Allemands arrivèrent à capturer un certain nombre de jeunes, juifs et non juifs, parmi lesquels le juif Tyszelman et le non-juif Gautherot qui furent fusillés le 19 août.

On comprend bien que le Parti communiste se soit trouvé dans une position fort délicate pour communiquer sur les représailles allemandes exercées contre les « judéo-bolcheviques ». Toute phrase imprudente publiée dans la presse clandestine pouvait être exploitée pour prouver la réalité de la menace judéo-bolchevique. Comme nous l'avons vu, après l'exécution de Tyszelman et Gautherot, l'Humanité clandestine choisit de reprendre presque exactement les mêmes termes que l'affiche allemande en évoquant « Le juif Tyszelman et le communiste Gautherot ». L'affiche allemande revendiquait d'avoir fusillé « le juif Szmul Tyszelman et le nommé Henri Gautherot » accusés d'avoir participé à une manifestation communiste. L'Humanité confirmait l'affiliation communiste de Gautherot, mais laissait planer le doute sur Tyszelman. Quant à la rafle du 20 août, elle n'en parla tout simplement pas.

95 Laurent Joly, *Vichy dans la solution finale*, op.cit., p.157 et p.274. Les démarches de Vallat ne sont pas référencées. Les propos de Jarnieu sont extraits d'une lettre à Darlan (AN, F60 490)

96 Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski, *Le sang de l'étranger*, Fayard, 1989, p.86

97 Courtois, Peschanski et Rayski, op.cit. pp.107-109

Le nombre d'arrestations des 20-21 août est impressionnant, il s'agit de la plus grosse opération de représailles jamais menée. Les communistes avaient cependant de bonnes raisons de relativiser la rafle du 20 août. Dans leurs propres rangs, dans le seul département de la Seine, 3 882 communistes avaient été arrêtés entre juillet 1940 et décembre 1941, dont 1 471 après le 22 juin⁹⁸.

Les événements qui suivirent, de l'attentat du métro Barbès aux otages de Châteaubriant en passant par la création des sections spéciales et la condamnation à mort de Jean Catelas sans oublier l'exécution par les Allemands de Gabriel Péri avec d'autres otages auront de quoi nourrir les différents récits produits par le Parti sur sa propre histoire, et la rafle du 20 août n'a pas vraiment sa place dans ces différents récits. Néanmoins, j'ai été surpris de constater que la rafle n'avait pas laissé plus de traces dans la mémoire d'Adam Rayski que dans celle du ministre Barthélemy⁹⁹.

Les raisons d'un oubli

Soigneusement ignorée par les politiciens de l'époque, la rafle du 20 août est souvent absente ou à peine effleurée dans un certain nombre de récits historiques traitant de l'histoire de Vichy ou de l'histoire du PCF pendant la guerre alors que les faits ont été, en gros, bien établis et documentés par les premiers historiens du CDJC, le Centre de documentation juive contemporaine dès les premières années de l'après-guerre¹⁰⁰.

La rafle est ainsi absente aussi bien, en 1954, de l'*Histoire de Vichy* de Robert Aron qu'en 1972 de *la France de Vichy* de Robert Paxton, à peine présente en 1979 dans Azéma, *de Munich à la Libération* et datée du 12 août, absente, en 1978 de *La grande histoire des Français sous l'Occupation*, d'Henri Amouroux, juste mentionnée en 2011 dans la *Nouvelle histoire de Vichy*, de Michèle Cointet. Et pourtant, tous ces ouvrages¹⁰¹ traitent assez largement des événements d'août 1941, avec la montée de l'agitation communiste et de l'engrenage de la provocation-répression. Ils s'étendent sur les Sections spéciales et leurs six condamnés et oublient les 4 232 arrestations déclenchées, selon les termes du communiqué allemand « À la suite des manifestations communistes qui s'étaient produites ces temps derniers dans le 11^e arrondissement et auxquelles avaient pris part, comme on le sait, de très nombreux éléments Juifs. »

Il ne s'agit pas d'une quelconque occultation voulue par une pensée dominante, car, je le répète, la rafle du 20 août est très correctement traitée dans les ouvrages traitant spécifiquement de la persécution des Juifs et de la Shoah. Le même Paxton qui oublie la rafle dans *la France de Vichy* ne l'oublie pas dans *Vichy et les Juifs*.

98 Denis Peschanski, Du régime d'exception à l'assainissement national, dans *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1987

99 Adam Rayski, *Nos illusions perdues*, Balland, 1985 et Courtois, Peschanski et Rayski, *Le sang de l'étranger* op.cit. Dans ce dernier ouvrage

100 Voir, par exemple, Roger Berg, *La persécution raciale en France*, Service d'information des crimes de guerre, office français d'édition, 1947, ouvrage produit pour le tribunal de Nüremberg, qui puise abondamment dans les publications de Georges Wellers.

101 Robert Aron, *Histoire de Vichy, 1940-1944*, Fayard, 1954 ; Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Editions du Seuil 1973 (édition anglaise 1972) ; Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération*, Éditions du Seuil, 1979 ; Henri Amouroux, *La grande histoire des Français sous l'occupation Juin 1940 - Juin 1942*, Robert Laffont, 1978-1979, Michèle Cointet, *Nouvelle histoire de Vichy*, Fayard, 2011 ; Bernard Costaglia, *Darlan, la collaboration à tout prix*, CNRS éditions, 2015

Alors, comment expliquer l'oubli dans les ouvrages généralistes et ceux traitant de l'histoire du parti communiste ?

Il y a d'abord un effet de contraste et d'ombrage : Les rafles de 1941 sont masquées par l'élaboration des deux statuts des Juifs et la mise en place du CGQJ. La rafle la plus importante, celle du Vel d'hiv masque celle qui ne vient arithmétiquement qu'en seconde place, et concernant la répression contre les communistes, l'affaire des sections spéciales et les otages de Châteaubriant restent les deux grands sujets académiques qui occupent la scène de l'Histoire et de la mémoire¹⁰².

Pourtant, dans le récit des événements de 1941, mettre l'éclairage sur la rafle du 20 août permet de mieux comprendre l'importance du fantasme judéo-bolchevique au sein de la Wehrmacht, de faire apparaître le projet criminel nazi avant Wannsee et d'appréhender la spécificité de la collaboration au cours de la période Darlan.

Remerciements

Cet article doit beaucoup aux échanges au sein de l'association HSCO (Pour une histoire scientifique et critique de l'Occupation). A l'origine, il y eut une série d'échanges avec Gilles Antonowicz au sujet de l'affaire de la Section spéciale. Par la suite, Jean-Marc Berlière et Alain Michel ont bien voulu prêter un peu d'attention à la première version de ce texte et me faire bénéficier de leurs immenses compétences pour me suggérer des pistes et pointer les insuffisances de mon texte. Et finalement, bien d'autres amis d'HSCO, Jean-Michel Adenot, Claude Barbier, Julien Devaux, Xavier Laroudie et à nouveau Gilles Antonowicz se sont intéressés au projet d'article et m'ont aidé à le rendre moins mauvais.

Annexe 1 Les courriers du 21-22 août

Ces quatre courriers des 21-22 août ont été reproduits dans le *Vichy-Auschwitz* de Klarsfeld ou dans la *Police des temps noirs* de Berlière. Les documents sont archivés au CDJC (A.N.-W-III-91)

Rapport du directeur Jean François au préfet de police Bard

Paris, le 21 août 1941

Rapport à Monsieur le préfet de police¹⁰³

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Monsieur le lieutenant Dannecker m'a avisé, le lundi 18 courant, à 16 heures, que les autorités allemandes devaient procéder à l'arrestation d'un certain nombre de juifs.

J'avais d'ailleurs appris que le dimanche 16 courant (sic) il était venu au service même relever les noms des juifs du 11^e arrondissement. Dans l'après-midi du lundi, j'ai reçu également la visite d'un capitaine des autorités d'occupation qui m'a fait savoir que le lendemain matin aurait lieu une conférence au cours de laquelle seraient fixées les conditions des arrestations des juifs.

102 Voir notamment le film de Costa-Gavras, *Section spéciale*, primé à Cannes en 1975.

103 Rapport du commissaire François du 21 août, reproduit dans Berlière, *Police des temps noirs*, op.cit. pp.766-767

Je n'ai pas revu le capitaine en question, mais j'ai eu des renseignements sur ce qui passé à cette conférence par l'intermédiaire de Monsieur Hennequin qui y avait été convoqué.

Les autorités occupantes demandaient à la préfecture de police de cerner tout le 11^e arrondissement dès le mercredi 20 août à 5h30 du matin, de ne laisser sortir personne de l'arrondissement, sauf les aryens et de fournir les inspecteurs et gardiens de façon à aider les soldats de la Gestapo dans l'arrestation des 5700 juifs prévus.

35 autocars avaient été commandés pour conduire les juifs au camp de Drancy

Cette opération a donc été réalisée à la demande des autorités occupantes.

La préfecture de police se bornait à assurer la surveillance et l'ordre.

Le camp de Drancy qui vient d'être évacué par les autorités occupantes a été mis à la disposition de la préfecture de police pour y recevoir les 3000 juifs arrêtés.

Il a été convenu que la préfecture de la Seine se chargerait de l'approvisionnement du camp.

La surveillance est assurée par la gendarmerie de la Seine

Signé : Le directeur des affaires administratives de la police générale, Jean François.

Note du préfet de police Bard au préfet Ingrand 21/08

Le préfet de police à Monsieur le préfet délégué du ministère de l'Intérieur dans les territoires occupés.¹⁰⁴

Le 21 août 1941

C'est au cours d'une conférence préalable, réunie le lundi 18 sur l'instigation des autorités occupantes et à laquelle assistait Monsieur Hennequin, directeur adjoint de la police municipale, qu'ont été arrêtées les mesures de police à prendre pour la circonstance. Celles-ci consistaient :

1° à bloquer le territoire du 11^e arrondissement dès 5h30 du matin, en cernant notamment toutes les voies y aboutissant et en maintenant fermées toutes les stations de métro de la circonscription ;

2° à procéder entre six heures et quatorze heures à l'arrestation de tous les israélites de sexe masculin âgés de 18 à 50 ans à l'exception des personnes de nationalité américaine. Indépendamment des arrestations directes sur la voie publique, il était prévu une perquisition domiciliaire dans chaque immeuble. Selon les listes dressées par les autorités d'occupation, conformément aux indications du fichier central israélite, ces arrestations devaient s'élever au nombre de 5 784. Les effectifs mis en œuvre devraient être composés d'officiers, de sous-officiers de l'armée d'occupation, encadrant 2400 inspecteurs, gradés et gardiens de la préfecture de police. Enfin, les Israélites arrêtés devaient être arrêtés au siège des commissariats des quatre quartiers de l'arrondissement et immédiatement dirigés, par autobus, au camp d'internement de Drancy, mis à ma disposition par les autorités occupantes.

Les opérations se sont déroulées conformément aux mesures prévues. Toutefois, le total des arrestations effectuées n'est que de 2894.

104 Note du préfet de police Bard au préfet Ingrand du 21 août 1941, reproduite dans Klarsfeld, pp.25-26

La surveillance est actuellement assurée par les effectifs de la Gendarmerie de la Seine et la sortie des détenus ne peut être autorisée que par le Commandant du camp que sur décision écrite des Autorités allemandes. Quant au ravitaillement des internés, il a été pris en charge par le service de la Préfecture de la Seine.

En résumé, ces opérations antijuives ont été effectuées sur la demande et par les soins des autorités d'occupation, mon administration ne s'étant bornée, en la circonstance, qu'à assister ses effectifs. J'ajoute que lesdites opérations doivent s'étendre prochainement à l'ensemble du département de la Seine. Elles ont été entreprises ce jour même dans les 10^{ème}, 18^e et 20^e arrondissements.

Signé : le préfet de police.

Note du préfet Ingrand au ministre de l'intérieur 21/08

Paris le 21 août

Monsieur le ministre de l'Intérieur,¹⁰⁵

Je vous adresse ci-joint copie du rapport qui m'a été transmis ce soir, sur ma demande par le chef de cabinet du préfet de police.

Je précise que les mesures de Police arrêtées par les Autorités allemandes ont été transmises à la Préfecture de Police le lundi 18 et que je n'en ai été informé que le mercredi 20, alors que les opérations avaient déjà commencé.

Un tel manque de liaison entre la Préfecture de Police et le Délégué du Ministre de l'Intérieur est susceptible de présenter les plus graves inconvénients, s'agissant d'une opération d'envergure posant sur le plan gouvernemental d'importantes questions de principes. Pour la première fois, en effet, les Autorités allemandes ont ordonné l'arrestation collective par la police française de Juifs français.

Conformément à vos instructions et d'accord avec M.de Brinon, je me suis rendu cet après-midi à l'Hôtel Majestic pour demander des explications sur cette opération. Il m'a été répondu que ces mesures anti-juives avaient été décidées par le Général von Stülpnagel et exécutées par le Commandement de Paris avec l'aide de la Préfecture de Police. Contrairement à ce qui avait été indiqué par le Cabinet du Préfet de Police, ce n'est donc pas le lieutenant Dannecker (des SS) qui a ordonné ces arrestations.

J'ai souligné la nécessité d'une étroite liaison entre les services de l'Hôtel Majestic et la Délégation du Ministère de l'Intérieur pour toutes les opérations de police d'une certaine importance.

J'ai demandé que les autorités de Police françaises reçoivent des ordres écrits émanant de l'autorité allemande. On m'a répondu que des instructions précises seraient données en ce sens et qu'on était entièrement d'accord avec moi pour éviter que des fonctionnaires subalternes non qualifiés ne donnent directement des instructions au Préfet de Police. On a téléphoné devant moi à ce sujet au Commandement de Paris pour préciser en outre que les opérations anti-juives devaient

105 Note du préfet Ingrand au ministre de l'Intérieur Pucheu du 21 août 1941, reproduite dans Klarsfeld, pp.25-26

être actuellement considérées comme terminées et qu'aucune nouvelle arrestation ne devait être demandée au Préfet de Police sans l'accord formel de l'Hôtel Majestic.

On m'a promis de me tenir immédiatement au courant des nouvelles mesures qui pourraient être prises.

J'ajoute que cette opération anti-juive atteint 200 intellectuels (notamment avocats à la cour d'appel ou au conseil d'État considérés comme ayant une part importante de responsabilité dans la campagne de sabotage actuellement entreprise.

A cette lettre du Préfet Ingrand au Ministre de l'Intérieur est jointe la lettre reçue le même jour par Ingrand, rédigée et signée par le Directeur adjoint du cabinet de Préfet de Police .

Rapport de Jean François au préfet de police (22/08)

Paris le 22 août 1941

Rapport pour Monsieur le Préfet¹⁰⁶.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite des arrestations opérées le 20 courant, Monsieur le lieutenant Dannecker m'a fait connaître que le nombre de 3 000 juifs était insuffisant et qu'il y avait lieu d'en arrêter encore 1 000.

D'accord avec la police municipale, les renseignements généraux et la Police judiciaire, il a été convenu de procéder , le 21 au matin, à des opérations dans le 10^e, le 18^e et le 20^e arrondissement.

Des listes de juifs étrangers ont été transmises à des services. C'est ainsi qu'ont pu être arrêtées :

180 juifs dans le 10^e arrondissements

238 juifs dans le 18^e arrondissement

140 juifs dans le 20^e arrondissement

L'après-midi, à la suite de vérifications sur la voie publique, 251 juifs ont pu être également arrêtés.

Le soir, 322 autres arrestations ont été effectuées dans certains arrondissements de Paris et dans les communes de banlieue.

D'autre part il a été décidé d'envoyer au camp de Drancy les 128 Juifs qui se trouvaient aux Tourelles.

Signé Jean François, directeur des affaires administratives de police générale.

Annexe 2 : Documents relatifs au camp de Drancy

Ces documents ont été publiés dans la note 1 de l'Annexe 3 (Sections spéciales) de Joseph Barthélemy, Ministre de la justice, Pygmalion/Gérard Watelet¹⁰⁷,

106 Rapport de Jean François au préfet de police Bard, reproduit dans Berlière, *Police des temps noirs*, op. cit. p.767

107 Disponible sur Gallica, pp.596-602 Les auteurs des notes, Jean Barthélémy et Arnaud Teyssier référencent ces documents au CDJC, C II-8

Lettre du préfet Magny au ministre Pucheu du 21 août 1941

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 19 août courant dans la matinée, M. le Préfet de Police m'a avisé qu'en exécution d'ordres reçus, il procéderait le 20 août à l'arrestation d'environ 6000 Israélites et à leur internement dans le camp de Drancy. Il me demandait de prendre les dispositions nécessaires pour pourvoir au couchage, à la nourriture et à l'entretien de ces internés, le rôle de la Préfecture de Police devant se borner strictement à l'intérieur du camp à surveiller les internés et à empêcher toute évasion.

Les autorités d'occupation qui disposent des bâtiments et du matériel du camp de Drancy ont mis certains locaux à ma disposition, mais se sont refusés à fournir tout matériel (matelas, couvertures, draps, matériel de cuisine, vaisselle, combustible etc.)

Les internés arrivés dans le camp le 20 août au nombre d'environ 4000 ont été répartis dans les chambres des bâtiments où ils couchent sur les planches des lits garnissant ces chambres, qui ne comportent ni sommiers, ni paillasses, ni matelas. Toutes mesures ont été prises par nos soins pour leur assurer provisoirement des repas froids, en attendant que j'aie pu réunir le matériel nécessaire pour distribuer une nourriture chaude aux 4000 internés dont le nombre est susceptible de s'accroître.

Je m'efforcerais, dans toute la mesure du possible d'améliorer la situation matérielle de ces internés.

Je vous serais toutefois obligé de me faire connaître s'il n'appartient pas à la Préfecture de Police d'en assurer la subsistance en même temps que la garde.

Je ne dispose en effet d'aucun crédit à cet effet. Il ne semble pas que les frais d'internement de ces internés (qui ne sauraient être pris en charge par la ville ou le département) puissent être prélevés sur les crédits d'hébergement des réfugiés.

Je vous serai, en conséquence, obligé de me faire parvenir vos instructions, et dans le cas où vous estimeriez que l'hébergement de ces internés m'incombe, de me déléguer les crédits nécessaires, d'une part à l'équipement du camp, et d'autre part à l'entretien des hébergés.

Pour ce qui est de l'équipement matériel, un crédit provisionnel d'environ 300 000 F me paraît indispensable.

Pour ce qui est de l'entretien et de la nourriture des hébergés, le crédit à prévoir devrait, semble-t-il être calculé sur la base de 12 F par jour et par hébergé.

Par le même courrier, j'adresse copie de cette note à la Sûreté Nationale.

Rapport sur la situation des Juifs internés au camp de Drancy 9/12/1941

Note EdC : Ce rapport est annexé en pièce jointe d'un rapport de l'Inspection générale des services des renseignements généraux (IGSRG). Il est attribué à « des milieux israélites de Vichy ». On aimerait évidemment avoir plus de précisions sur l'auteur et ses intentions. Peut-être des membres du Consistoire qui ont voulu faire une présentation à l'usage des autorités de Vichy ? On voit que les auteurs peuvent faire des erreurs, par exemple le décès de Théodore Valensi qui fut sans doute assez malade pour être libéré, mais n'est pas décédé en 1941, mais en 1959.

IGSRG : *On a pu avoir communication d'un rapport établi par les milieux israélites de Vichy sur la situation des juifs internés au camp de Drancy. On le reproduit ci-après :*

Comme on le sait, de nombreuses arrestations de juifs, sans distinction de nationalité ont eu lieu à Paris à partir du 20 août dernier. Le premier jour, on a arrêté tous les juifs habitant le 11^e arrondissement, sauf quelques-uns qui ont pu passer au travers des barrages et ceux qui ne se trouvaient pas chez eux à ce moment. Les arrestations avaient commencé dès six heures du matin.

Ensuite des rafles furent faites un peu partout : dans les cafés où les juifs avaient l'habitude de se réunir, dans les gares, car on le sait, les juifs, Français ou étrangers, n'ont pas le droit de quitter le département de la Seine – et tous ceux d'un billet de chemin de fer étaient appréhendés immédiatement et dirigés sur Drancy (petite localité de la région parisienne).

Des vérifications de papiers eurent lieu à la sortie des stations de métro et on arrêta même les trains du métro dans une station, avec défense de sortir. On procédait alors à l'arrestation de juifs immédiatement dirigés sur Drancy.

On peut facilement concevoir l'inquiétude où vivent les familles lorsqu'un des leurs est dehors, ne sachant jamais s'il rentrera chez lui.

A noter que jusqu'à présent, on n'a interné que des hommes uniquement.

Le camp de Drancy est un camp allemand, administré par des Français. Il est composé d'un groupe d'immeubles inachevés. Au début, la plupart des bâtiments n'avaient ni portes ni fenêtres et, bien entendu, aucune installation sanitaire. Par la suite, les premiers froids venus, on a pu trouver parmi les internés des ouvriers qualifiés qui bouchèrent les issues.

Les internés couchent à même le sol, qui est fait de ciment, n'ayant ni matelas ni paille. Ceux qui ont été arrêtés à domicile ont pu apporter avec eux une couverture. Les autres n'ont même pas cela.

La nourriture est la suivante : Le matin, au réveil un peu de breuvage tiède ; à midi une soupe tout à fait claire ; à 16 heures environ 200 grammes de pain et le soir une autre soupe. Une fois par semaine, environ 26 grammes de viande (un morceau de la grosseur d'une noix).

Les internés n'avaient, suivant les chambrées, qu'une seule assiette et une cuillère pour 2 ou 5 hommes et ils étaient obligés, pour se partager équitablement la maigre pitance qu'on leur donnait, de ne prendre qu'une seule cuillerée à la fois, et de passer aussitôt la cuillère à leur voisin pour recommencer ensuite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien dans l'assiette.

Et ce régime a duré pendant les 40 premiers jours.

Une légère amélioration s'est produite après, à la suite de l'intervention de la Croix-Rouge qui a pu faire parvenir, grâce à certains concours, un peu de produits alimentaires, et chacun avait son assiette et sa cuillère.

En fait, cette amélioration n'a pu se composer que de quelques rondelles de carottes ou de navets dans la soupe et d'une cuillère de confiture de temps en temps. La soupe était également remplacée, de temps à autre, par un maigre légume.

Bien entendu, la préoccupation essentielle de tous ces malheureux était de trouver par n'importe quel moyen et à n'importe quel prix de la nourriture, car tous les envois familiaux étaient formellement interdits. Seule une lettre tous les 8 à 15 jours était permise.

Un certain nombre d'entre eux n'ayant pas déclaré l'argent qu'ils avaient sur eux, ont pu le conserver et c'est ainsi qu'il a pu s'établir à Drancy un effroyable marché noir.

Voici quelques prix absolument authentiques qui y sont pratiqués :

1 paquet de cigarettes	frcs	2000
1 cigarette.....	frcs	125
200 grammes de pain	frcs	350 à 375
1 oignon	frcs	60
1 carotte	frcs	60 ... etc.

Par la suite, en connaissance de cause, ceux qui ont été appréhendés et dirigés sur Drancy, tâchaient de se procurer en route un peu de ravitaillement, cigarettes etc. Mais à leur entrée au camp, ils étaient fouillés par les gardes, qui confisquaient les aliments et les cigarettes qu'ils s'empressaient de revendre aux internés.

Souvent, comme il était défendu de fumer, le garde qui avait vendu des cigarettes à un interné, envoyait un collègue qui fouillait l'acheteur, confisquait les cigarettes et allait les revendre à un autre.

Il est arrivé que des internés, atteints de cachexie, démoralisés, sans espoir d'en sortir, se sentant au seuil de la mort, ayant laissé des familles dans le besoin, revendent leurs ration de pain et par différents moyens, leur faisaient parvenir le produit des ventes.

Bien entendu, journallement, il se produisait des incidents.

Parmi les 5000 internés de Drancy, se trouvent une centaine de personnalités juives prises comme otages (avocats éminents tels que Pierre Masse, Crémieux - le neveu d'Alfred Crémieux - Théodore Valensi, Bloch - ancien président des israélites patriotes – des industriels connus tels que André Lévy, propriétaire des chaussures André, Dreyfus, des grands magasins de soieries, etc.).

Tout au début, une mésentente s'était créée entre juifs français et juifs étrangers, les premiers accusant les autres d'être responsables de leur malheur, alléguant que s'ils n'avaient pas envahi la France, le question juive ne se serait jamais posée, etc.

Mais assez vite, cette mésentente disparut et tous, commençant par un grand avocat et finissant par un boutiquier juif de la rue des Rosiers, se sentirent frères d'infortune.

Une partie de ceux qui ont été arrêtés à leur domicile, a cru bien faire en endossant uniforme militaire et décorations. Mais au bout de quelques jours, les gardes leur ont enlevé leurs galons et décorations en disant qu'ici, ils étaient de sales juifs et pas autre chose.

Le Consistoire a pu faire parvenir pour Yom Kippour (jour du grand pardon) deux thoras et les internés ont pu organiser un service religieux. On a pu constater que bien qu'une grande partie des internés n'ait jamais pratiqué, tous ont communiqué dans le même sentiment de pitié juive.

Cela a produit dans les circonstances effroyables où ils vivaient un effet saisissant sur tout le monde. Depuis, plus de trace de dissension.

Pour avoir une idée de la faim endurée par les internés, qu'il nous suffise de citer ceci : A la corvée d'épluchage, les internés surpris de manger un bout de carotte ou de navet étaient battus au début à coup de poing et, dernièrement, à coup de crosse de revolver, puis, après avoir eu les cheveux coupés à ras, étaient punis du cachot. Ceux surpris en train de fouiller dans les boîtes à ordures dans l'espoir de trouver des épluchures de légumes, étaient non seulement frappés, mais ils avaient les cheveux coupés à ras.

Au point de vue de l'hygiène, ce dont les internés ont le plus souffert, c'est du manque absolu de papier (un journal se vendait 150 frcs et un petit bout de savon atteignait des prix astronomiques).

Et ceci a duré jusqu'au début du mois de novembre, date à laquelle les autorités françaises effrayées par de nombreux décès, par l'état squelettique des internés, et surtout par une dysenterie contagieuse, ont fait venir une commission sanitaire allemande.

L'officier commandant cette commission, après s'être fait présenter une partie des internés, a fait un scandale et on a décidé de libérer les plus atteints, excepté ceux considérés comme otage. Parmi les personnalités décédées, détenues comme otage, on peut citer Théodore Valensi.

Un peu plus d'un millier de cachéotiques et d'œdémateux ayant perdu de 15 à 30 kilogs et plus ont été libérés. Beaucoup ont perdu le tiers du poids qu'ils avaient à Drancy.

La mortalité est effroyable, peu de morts au camp même, car deux jours plus tôt ou la veille, on transportait les moribonds dans les hôpitaux pour qu'ils ne meurent pas au camp et, parmi les libérés, ceux qu'on a pu connaître, de 5 à 6 décès par jour et, principalement parmi les jeunes. - On interne à partir de 15 ans.

On remarque ces enterrements par le long cortège des femmes des internés de Drancy, qui ont pris l'habitude de suivre le corbillard de ceux qui sont morts à la suite de leur séjour dans ce camp.

Il convient de noter que la plus grande partie des internements a eu lieu au mois d'août, alors qu'il faisait chaud et que, par conséquent, les internés ne possédaient pas de vêtements chauds, pardessus, sous-vêtements, etc.

Un grand nombre d'entre eux ont déchiré leur pantalon jusqu'aux cuisses afin de pouvoir se garantir le dos et la poitrine.

Jusqu'au début septembre, il n'y avait que 800 matelas pour les 5 à 6 000 internés, aujourd'hui tous remplis de vermine et de parasites de toutes sortes. Ces matelas avaient été donnés par Mme Dreyfus, la femme de l'industriel interné dont il est question plus haut.

Ceux qui n'ont pas vu de leurs propres yeux quelques-uns des libérés de Drancy, ne peuvent avoir qu'une faible idée de l'état épouvantable dans lequel se trouvent les internés de ce camp unique dans les annales de l'histoire. On affirme que le camp de Dachau, de réputation si fameuse, n'est rien en comparaison de Drancy.

Annexe 3 Paris-soir 12/09/1941

Note EdC : Tous les journaux de la zone occupée ont fait état, le 21 août de la rafle qui s’est déroulée la veille. Paris-soir ira plus loin, un reportage sur les Juifs millionnaires à Drancy. Attention, il faut se boucher le nez pour ce grand morceau d’antisémitisme signé André Chaumet.



C’est un camp tout proche de Paris, Un camp qui servit jadis de caserne à nos braves gendarmes. Une sorte de cité ouvrière, très vaste, entourée ça et là de bouquets d’arbres.. Actuellement, ce camp héberge les Juifs arrêtés au cours des dernières mesures d’épuration.

Ils sont là, plusieurs milliers. De tous âges, des riches, des pauvres, des gros, des maigres.

- Combien de Juifs dit « français » dénombrez-vous ici ? Demandons-nous au commissaire Altmayer.

- 1600 !

- Et combien y-a-t-il d’internés, dans ce camp ?

- 4300, sans compter les derniers arrivants.

La proportion est belle ! Et le commissaire nous montre quelques fiches typiques: Salomon, né à Salonique, Samuel né à Nickolaïev, Isaac né à Constantinople, d’autres encore, nés à Stamboul, Cracovie et qui arborent cependant la nationalité française.

Sourions tristement et passons.

- Voulez-vous nous dire comment vivent ici les internés ?

- Pour l'instant, je leur apprend la discipline de la vie militaire, nous confie le sympathique capitaine de gendarmerie qui commande le camp. Au début, il y a bien eu quelques pleurs et grincements de dents, mais maintenant, ça se tasse, ils ont compris.

- Compris ? Espérons-le. C'est à quoi nous songeons en croisant les regards sournois des « prisonniers » tout en parcourant les chambrées.

Chambrées de caserne du type où nous étions empilés, nous les « goïms », il y a deux ans, avant de monter au front, pendant que tous ces « messieurs » faisaient les jolis cœurs dans les cafés de la capitale en « guéguerre ». La vie pratique est très simple, au camp. Tous les matins, réveil en fanfare à 7 heures. Les ablutions si pénibles à tout bon juif qui se respecte. Et la journée commence. La préfecture de la Seine assure le ravitaillement. A 11 heure du matin, la soupe, 100 grammes de légumes frais, 275 grammes de pain, 50 grammes de matières grasses par jour. Et 50 grammes de viande une fois par semaine.

Il nous vient naturellement une question :

- La viande est-elle abattue rituellement, selon les principes de la loi juive c'est-à-dire égorgée ?

- Pensez-vous, nous répondent les responsables du camp en riant, et croyez bien cependant que nos lascars ne laissent rien dans leur assiette.

L'hygiène règne au camp. Dix-sept médecins juifs internés aussi ont été promus aux soins des malades, sous la surveillance générale du Dr Tisné, médecin-chef français qui a organisé d'ores et déjà deux infirmeries modèles.

Tout est parfait ici. Même l'organisation du courrier qui comporte pour chacun deux cartes de type familial par semaine. Et personne ne souffre d'aucun sévice. Le sort des Juifs internés n'est pas plus tragique que celle de nos chers prisonniers. Avec cette différence que ceux-ci sont innocents alors que les autres formaient la vaste armée des agitateurs et spéculateurs à la solde de l'étranger.

Mais que voyons-nous ? Ma parole, ce sont des huiles. Qui donc disait que seuls les Juifs miséreux faisaient les frais de l'opération.

Alignés là, devant nous les reconnaissons. Ce sont les célébrités du barreau enjuivé d'hier : Me Théodore Valeni, Me Maurice Weill-Raynald, Me Edmond Bloch, Me Pierre Masse, Me Ulmo qui tente de soudoyer un gendarme, entraînant ainsi de graves sanctions, Me Azoulay, Me Crémieux, tous avocats politiciens puissants et respectés.

Quel juste retour des choses !

- Vous aviez une activité politique, ces derniers temps ? Demandons-nous à Pierre Masse.

- En effet, j'étais sénateur en exercice et je le suis encore, répond-il en plissant un œil malin.

Mais oui, très chers vénérables, nous n'en doutons pas.

- Et vous, maître Valensi, que pensez-vous de votre séjour ici ?

- Je ne puis dire qu'une seule chose, c'est que nous ne sommes nullement maltraités ici.

Jamais vérité plus certaine n'est tombée de lèvres hébraïques.

Enfin, il faut prendre congé de ces augustes personnages qui vivent comme leurs congénères la vie du camp ; faisant ainsi disparaître la légende du Juif pauvre persécuté et du Juif riche protégé miraculeusement.

Tous égaux devant la répression comme ils le furent dans leurs besognes néfastes aux intérêts du pays, voilà la solution qui s'impose en attendant le règlement du problème juif.

Mais – et c'est sur cette suggestion que nous terminerons – ne pouvait-on pas occuper sur place ces hommes à quelques travaux utiles, tels que la réparation des vêtements usagés, confections, remise en état des objets confiés par la charité aux œuvres du Secours national.

Israël au travail pour la communauté ?

Croyez-nous, c'est comme cela qu'ils seront le plus châtiés.

ANDRÉ CHAUMET